

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

COMpte RENDU INTEGRAL — 36° SEANCE

Séance du Samedi 29 Novembre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN

1. — Procès-verbal (p. 5516).
2. — Dépôt d'un rapport du Gouvernement (p. 5516).
3. — Loi de finances pour 1981. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5516).

Coopération (p. 5516).

M. le président.

MM. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances; Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères; Lucien Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Mme Rolande Perlican, MM. Adolphe Chauvin, Philippe Machefer, Charles de Cuttoli, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement).

Sur les crédits du titre III.

MM. Jacques Habert, le secrétaire d'Etat.

Adoption des crédits.

Titres IV et V. — Adoption des crédits.

Sur les crédits du titre VI.

M. Jacques Habert.

Adoption des crédits.

Article additionnel (p. 5532).

Amendement n° 200 de M. Serge Boucheny. — MM. Serge Boucheny, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Irrecevabilité.

Industries agricoles et alimentaires (p. 5533).

M. Edouard Bonnefous.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Pierre Jeambrun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Michel Debatisse, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Industries agricoles et alimentaires); Marcel Daunay, Roland Grimaldi, Mme Rolande Perlican, MM. Henri Goetschy, rapporteur spécial de la commission des finances.

Adoption des crédits.

4. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 5541).

5. — Ordre du jour (p. 5541).

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

DEPOT D'UN RAPPORT DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe le Sénat que M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre, en application du dernier alinéa de l'article 3 du décret n° 79-237 du 22 mars 1979 portant création d'une commission des comptes de la sécurité sociale, le rapport établi par son président pour 1980.

Acte est donné du dépôt de ce rapport.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1981

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 97 et 98 (1980-1981).]

Coopération.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la coopération.

M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre de la coopération la lettre suivante :

Paris, le 27 novembre 1980.

Monsieur le président,

Un concours de circonstances particulièrement fâcheux n'a pas permis de fixer, finalement, une date qui convienne à tous et me permette d'être présent lors de la discussion devant la Haute Assemblée du budget de mon département.

M. le Président de la République a, pour sa part, confirmé le caractère impératif de mon voyage en République centrafricaine compte tenu d'événements récents et du contexte général propre à cette zone de l'Afrique centrale.

Permettez-moi de vous dire combien je regrette que les efforts tentés par tous en vue de me permettre de présenter moi-même le budget dont je suis responsable, n'aient pas pu aboutir.

Aussi viens-je vous demander, monsieur le président, tout en faisant appel à votre bienveillance, de bien vouloir être mon interprète auprès de vos collègues sénateurs, particulièrement à ceux qui s'intéressent au budget de la coopération, pour leur dire l'expression très sincère de mes excuses et de mes regrets.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président...

Signé: Robert GALLEY.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. En vous saluant, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais, tout comme vient de le faire notre président, regretter que les impératifs de son mandat ministériel nous privent de la présence de M. le ministre de la coopération.

En tant que rapporteur de la commission, je ne pense pas avoir jamais ménagé mes critiques sur les différents budgets que le ministre a été amené à présenter. Je ne crois pas non plus qu'on puisse de bonne foi me taxer de complaisance à son égard. Ces précautions étant prises, je n'hésiterai pas plus longtemps à affirmer que le budget de la coopération pour 1981 est, dans l'ensemble, un bon budget.

Cela étant, je voudrais tout de suite compléter cette observation générale par deux remarques.

La première est que, malgré sa bonne tenue d'ensemble, le budget de la coopération pour 1981 comporte certains aspects critiquables que je signalerai tout à l'heure, en même temps que j'analyserai l'évolution des dotations budgétaires.

La seconde est que, malgré l'aide fournie par la France et les autres pays occidentaux, l'Afrique noire reste confrontée à des problèmes de développement qui, très souvent, paraissent inextricables.

Si vous le voulez bien, mes chers collègues, je voudrais donc, avant d'exposer les grandes orientations du budget de la coopération, examiner brièvement quelques-uns de ces problèmes majeurs que l'Afrique rencontre sur la voie de son développement.

Vous trouverez dans mon rapport écrit un panorama complet de la situation économique actuelle des pays d'Afrique noire. Pour lors, je me contenterai d'insister sur trois de ces aspects qui me paraissent les plus importants pour l'avenir. Ce sont l'évolution du prix des matières premières, la situation alimentaire et l'endettement des Etats.

En ce qui concerne, tout d'abord, les matières premières exportées par les Etats africains, on peut observer que la tendance générale, depuis 1973, est à la hausse des cours. Cependant, cette observation doit être nuancée. D'une part, l'évolution est différente selon les produits exportés. D'autre part, la tendance générale à la hausse n'exclut pas des évolutions en sens inverse pendant certaines années. Ainsi, après une année 1979 relativement bonne, l'indice moyen des cours ayant progressé de 13,8 p. 100, les perspectives pour 1980 et 1981 sont nettement moins favorables ; on s'attend à une baisse des exportations d'uranium et des principaux produits alimentaires.

Il convient de souligner, par ailleurs, que les accords mondiaux de produits qui doivent être financés avec l'aide du fonds commun mondial créé à Genève en mars 1979 sont très longs à se mettre en place.

En outre, les pays africains non exportateurs de pétrole subissent de plein fouet les hausses de prix décidées par l'O. P. E. P. — organisation des pays exportateurs de pétrole. C'est ainsi que, pour les douzes principaux Etats francophones d'Afrique, la facture pétrolière a plus que doublé entre 1978 et 1980, cet accroissement n'étant nullement compensé par celui de l'aide accordée par les pays de l'O.P.E.P. En effet, celle-ci représente moins de la moitié des importations de pétrole de ces pays.

La situation alimentaire n'évolue guère favorablement. De 1965 à 1977, la production alimentaire a diminué de 7 p. 100 en Afrique et l'on prévoit, pour 1985, un taux d'autosuffisance de 85 p. 100 seulement.

La région la plus touchée reste celle des pays du Sahel, où le déficit alimentaire est devenu chronique. L'aide internationale fournie à ces Etats n'est que partielle et diminue chaque année en valeur relative : 74 p. 100 des besoins en 1978 ; 53 p. 100 seulement en 1980.

D'ailleurs, cette aide n'a pas que des aspects positifs, ne serait-ce que par la dépendance où elle place les pays bénéficiaires et par le frein au développement des productions locales dont elle est cause.

Il manque, en fait, à ces pays une véritable politique alimentaire, c'est-à-dire un système de prix suffisants et cohérents doublé d'une organisation rationnelle des circuits de distribution. Certes, ce n'est pas là une tâche facile, mais la solution du problème alimentaire passe par cette remise en ordre préalable.

Je souhaite dire, enfin, quelques mots d'un troisième problème qui pèse lourdement sur les jeunes Etats africains ; je veux parler de leur endettement extérieur et intérieur.

Deux tendances peuvent être observées à cet égard : d'une part, une tendance générale à l'accroissement de l'endettement extérieur, notamment chez les pays importateurs de pétrole. Toutefois, la situation des pays africains n'est pas, à cet égard, aussi catastrophique qu'on le dit parfois.

En fait, on constate que les pays du tiers monde les plus endettés sont aussi parmi les moins pauvres et, en général, ne sont pas situés en Afrique noire. D'autre part — et c'est la deuxième tendance qu'on observe en Afrique — les Etats qui ont connu dans un passé récent une crise financière grave — comme le Gabon et le Zaïre — ont adopté, avec l'aide des instances internationales, des plans de redressement financier qui commencent aujourd'hui à porter leurs fruits.

Quant à la dette intérieure des Etats africains, elle n'a que trop tendance à se gonfler par suite de l'accroissement du déficit budgétaire, lui-même lié au poids de plus en plus lourd d'une fonction publique pléthorique.

Après cette courte esquisse de quelques problèmes très graves et très complexes que doivent affronter les pays africains, je voudrais en venir à la politique de coopération de la France et à sa traduction financière, c'est-à-dire au projet de budget de 1981.

La commission des finances a fait à cet égard quatre observations.

La première a été pour constater que, comme l'année dernière, le taux de croissance du budget de la coopération paraît satisfaisant. Avec 4 709 millions de francs, ce budget est en progression de 17,1 p. 100. Il représente ainsi 48 p. 100 de l'ensemble de l'aide publique accordée par la France aux pays en développement, départements et territoires d'outre-mer exclus.

Certes, une partie de cette augmentation est liée à l'ouverture d'une mission de coopération en Guinée équatoriale mais cette charge supplémentaire, au demeurant limitée, entre normalement dans le cadre de la mission dévolue au ministère de la coopération.

La commission des finances a ensuite approuvé la majeure partie des choix qui ressortent du budget de la coopération.

Le premier de ces choix est la diminution des dépenses de la coopération militaire : 314,2 millions de francs seront affectés, en 1981, à la coopération militaire au lieu de 342,8 millions de francs pour l'année 1980.

Le recul est donc sensible. Cependant, il fait suite à deux années pendant lesquelles ce type de dépenses avait été particulièrement favorisé. Les crédits pour l'assistance technique militaire avaient progressé de 37 p. 100 en 1979 et de 51 p. 100 en 1980.

En outre, le recul porte essentiellement sur l'aide en matériels ; l'assistance technique en personnel n'est pas touchée. Quoi qu'il en soit, il s'agit moins d'une régression que d'un retour à un niveau d'aide plus normal, et l'on doit souhaiter que cette situation se prolonge.

Il est un autre choix dont la commission des finances s'est félicitée, je veux parler de la stabilisation des concours financiers directs aux Etats.

Le montant inscrit au budget de 1981 est identique à celui du budget de 1980, soit 287 150 000 francs.

Ces concours financiers aux Etats africains, on le sait, sont une aide financière globale accordée par notre pays aux Etats qui ne parviennent pas à faire face à leurs échéances. Depuis plusieurs années, le Sénat critique cette forme d'aide qui tient plus de l'assistance que de la coopération. Cependant, loin de régresser, ces contributions augmentaient sans cesse. Dans le budget de 1980, elles doubleraient presque.

Au 1^{er} août 1980, des concours financiers directs étaient consentis à sept Etats africains ; leur encours s'élevait à 115 millions de francs contre 164 millions de francs un an plus tôt. La majeure partie — 80 millions de francs — était consacrée à des subventions de fonctionnement, le reste se répartissant en subventions d'investissements — 19 millions de francs — et en prêts ou bonifications d'intérêt : 16,5 millions de francs.

M. le ministre de la coopération, à la demande du Sénat, a bien voulu communiquer au Parlement, depuis deux ans, l'affectation des concours financiers que son département consent. La

commission des finances y a été très sensible. Elle voudrait cependant que le ministère complète ces informations en portant à la connaissance de notre assemblée les contrôles financiers et comptables qui peuvent être effectués sur place, en Afrique, sur l'utilisation de ces concours et, le cas échéant, les conclusions auxquelles ces contrôles auraient abouti.

La commission des finances s'est également félicitée de la priorité donnée à la recherche scientifique et technique.

Certes, ce choix est conforme à la priorité générale accordée par le Gouvernement à ce secteur dans l'ensemble du projet de budget de 1981.

Mais, en ce qui concerne le ministère de la coopération, il marque un infléchissement sensible de la tendance des années antérieures, caractérisées le plus souvent par une faible progression de ces crédits. Votre rapporteur a d'ailleurs exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation à ce sujet.

On ne peut donc que se réjouir de l'augmentation appréciable des crédits mis à la disposition des organismes de recherche qui travaillent pour la coopération africaine : plus 22,3 p. 100 pour les crédits de fonctionnement, ce qui permet de créer trente emplois nouveaux, et plus 15,9 p. 100 pour les crédits d'investissements.

Je voudrais vous signaler à ce propos, mes chers collègues, les débuts de la réorganisation de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer et du groupement d'étude et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, réorganisation dont on parle depuis longtemps et qui, il faut le reconnaître, est longue à entrer dans les faits. Cette année cependant, un premier pas a été fait avec la nomination d'un président commun aux deux organismes.

On doit souhaiter que la réorganisation dans le sens d'une coordination plus poussée entre nos instituts de recherche soit poursuivie au cours des prochaines années.

La troisième observation de la commission des finances a été pour constater la stabilité en valeur relative des crédits consacrés à l'assistance technique civile et l'évolution contrastée des dotations du fonds d'aide et de coopération, le F. A. C.

En ce qui concerne l'assistance technique, je voudrais rappeler, mes chers collègues, que un coopérant sur trois dans le monde est français et que, dans les seuls pays africains, 11 800 coopérants sont à l'œuvre. Leur rémunération représente 46 p. 100 de l'aide fournie par le ministère de la coopération.

Au total, ce sont plus de 2 milliards de francs qui seront ainsi dépensés en 1981, en progression de 17,7 p. 100 par rapport à 1980.

En ce qui concerne les crédits du F. A. C., vous trouverez dans mon rapport écrit une analyse détaillée des investissements qui ont pu être financés grâce à ces dotations.

Avec près de 1 milliard de francs en 1981, le F. A. C. progresse de 5,9 p. 100 en autorisations de programme et de 40,8 p. 100 en crédits de paiement. De fait, on doit remarquer que l'évolution des crédits du F. A. C. d'une année sur l'autre paraît quelque peu heurtée. Cependant, si on se place sur une plus longue période, par exemple sur la période 1977-1981, on constate que les autorisations de programme ont progressé de façon sensible : elles sont ainsi passées de 619,3 millions de francs en 1977 à 997,8 millions de francs en 1981, soit une progression de 61 p. 100 en quatre ans. Dans le même temps, les crédits de paiement ont crû de 73 p. 100.

J'en viens maintenant à la quatrième et dernière observation de la commission des finances. Elle porte sur deux aspects négatifs du budget de la coopération.

Il s'agit, en premier lieu, de la progression non négligeable des dépenses de fonctionnement de l'administration de la coopération.

En effet, les dépenses du titre III sont en augmentation de 16,3 p. 100 en ce qui concerne l'administration centrale et de 17,2 p. 100 en ce qui concerne les services extérieurs du ministère. Cette progression, il convient de le souligner, a lieu en l'absence de créations d'emplois, en dehors des trente emplois nouveaux dans le secteur de la recherche.

Il s'agit ensuite du marasme persistant des crédits pour la coopération culturelle et sociale.

Ces crédits diminuent légèrement en 1981. L'année précédente, ils s'étaient accrus de seulement 3,6 p. 100.

Il y a là une situation très préoccupante qui a déjà retenu par le passé l'attention des membres de la commission des finances.

L'aggravation de cette évolution en 1981 est due à un montant de 9 280 000 francs d'économies réalisées sur la formation professionnelle et technique — moins 4,7 millions de francs — sur les bourses d'études — moins 1,2 million de francs — sur les actions culturelles — moins 1,58 million de francs — et sur l'aide aux institutions privées — moins de 2,3 millions de francs.

Il y a lieu de s'interroger sur les conséquences de ces mesures qui vont, semble-t-il, au-delà de simples mesures de bonne gestion et qui font peser sur l'avenir de notre coopération culturelle une certaine incertitude.

Mes chers collègues, je me suis efforcé, dans le court laps de temps qui m'était imparti, de rendre compte de quelques-uns des aspects de ce budget de la coopération, budget qui comporte de multiples facettes et qui n'est que l'un des instruments de notre politique de coopération.

Je voudrais signaler, en terminant, trois mesures nouvelles qui constituent autant de prolongements intéressants de notre aide aux pays africains. Il s'agit de la création du fonds de solidarité africain, des remises de dettes accordées à certains Etats et du renouvellement de la convention de Lomé.

Le fonds de solidarité africain est une nouvelle organisation dont la première réunion a eu lieu en février, au Gabon, et qui a pour objet d'accorder des prêts à des conditions avantageuses pour le financement de projets d'investissements en Afrique. Seize pays, dont la France, y participent et sa dotation initiale est de 100 millions de francs.

Il a pour mission de contribuer au financement de projets présentant un intérêt particulier. Il s'agit notamment des investissements dont l'ampleur nécessite des financements multiples ou qui ont un caractère régional.

Les opérations du fonds revêtiront la forme, soit de bonifications d'intérêt, soit de garantie des remboursements, soit d'allongement de la durée de certains prêts.

En ce qui concerne les remises de dettes accordées par la France à certains pays en voie de développement, elles apparaissent non dans ce budget, mais dans la loi de règlement du budget de 1978 que notre assemblée a récemment examinée. Pour les neuf pays africains concernés, ces remises de dettes s'élèvent à 561 millions de francs.

Il s'agit là d'une initiative intéressante, face au gonflement de la dette que l'on peut constater dans plusieurs pays africains et que j'ai rappelé tout à l'heure.

Enfin, à propos de la nouvelle convention de Lomé qui doit régir, pour la période 1980-1985, les relations entre la Communauté européenne et les Etats A. C. P. — Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique — je me contenterai de rappeler deux traits qui me paraissent importants : d'une part, l'extension du système Stabex — système de stabilisation des recettes d'exportation — aux recettes tirées de l'exportation des minerais ; d'autre part, la majoration des dotations du fonds européen de développement, qui passent de 3,5 milliards à 5,6 milliards d'E. C. U.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les observations que la commission des finances m'a chargé de présenter en son nom et sous le bénéfice desquelles elle vous recommande d'approuver le projet de budget de la coopération pour 1981. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Martin, rapporteur pour avis.

M. Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voilà une vingtaine d'années que naissait la coopération, événement qui correspondait à l'accession à l'indépendance de nos anciennes possessions d'outre-mer.

Mais l'indépendance, pour ces jeunes Etats autant que pour l'ancienne métropole, ne pouvait signifier séparation ou abandon. Les liens profonds tissés au fil de l'histoire ne pouvaient se rompre d'un simple trait de plume. Dès lors, de part et d'autre, se manifestait un désir sincère de conserver une certaine union qui allait rapidement se préciser dans les faits et dans le droit.

La coopération, sous la haute autorité du général de Gaulle, président de la République à l'époque, prenait corps et les premiers accords étaient signés.

Ils furent quatorze dès le départ, parmi ces jeunes Etats africains, à s'engager dans la voie qui leur était offerte par la France.

Depuis lors, la liste s'est allongée, sur laquelle figurent, entre autres, des Etats qui n'avaient pas d'attache particulière avec notre nation, tels que le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, Sao Tome-Principe. Ce sont d'anciennes possessions portugaises ou espagnoles.

Au total, ils se trouvent, à ce jour, vingt-six pays engagés dans la coopération, représentant une population totale de 103 514 266 habitants répartis sur une superficie globale de 10 555 120 kilomètres carrés. Le plus petit de ces Etats, les Seychelles, ne compte pas plus de 63 000 habitants, tandis que la population du plus grand, le Zaïre, s'élève à 27 074 000 habitants.

Je dois rappeler, pour compléter cette présentation sommaire, que tous ces pays sont situés au sud du Sahara, sauf cinq d'entre eux, qui sont baignés par l'océan Indien, dont quatre sont insulaires — je veux parler de Djibouti, des Seychelles, des Comores, de Madagascar et de l'île Maurice. On peut ajouter Haïti, qui se situe, comme vous le savez, dans la zone des Caraïbes.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, d'autant que mon rapport écrit comporte à cet égard de nombreux détails et des références aussi complètes que possible.

Nous observons que la coopération poursuit son œuvre. Elle est robuste et se développe en se structurant, comme il se doit, en fonction des objectifs à atteindre, qui sont orientés vers le développement économique.

Comme le disaient, à l'occasion de l'examen de mon rapport en commission, nos collègues MM. Lejeune et Spénale : « A travers les actions en cours ou futures, il faut voir l'homme ».

Les besoins de l'homme en Afrique sont nombreux et, dans la plupart des cas, d'une grande ampleur. Au premier rang de ces besoins, se situe l'alimentation ; pour bon nombre de nos frères africains, c'est leur survie même qui est en cause. N'oublions pas que la plupart de nos partenaires du centre de l'Afrique ont le triste privilège de figurer parmi les peuples les plus pauvres de la planète.

D'autres facteurs viennent aggraver certaines situations locales : la fragilité des Etats, la précarité des régimes politiques et, de surcroît, les influences ou les pressions de puissances étrangères, dont l'objectif bien arrêté est la déstabilisation.

Que dire, en outre, des conflits internes, de ces luttes fratricides dont le Tchad offre un exemple affligeant ? Comment ne pas penser, plus que dans d'autres circonstances, à l'homme, aux victimes innocentes, parmi lesquelles figurent des mères de famille, de pauvres enfants ?

C'est encore l'homme qui se trouve frappé par les caprices de la nature, par les catastrophes naturelles.

Tournons quelques instants nos pensées vers les pays du Sahel, où les populations, menacées par la progression continue du désert, luttent pour survivre. Ce phénomène vient s'ajouter à la sécheresse, qui représente déjà un fléau implacable, qui menace d'anéantissement un grand nombre des habitants de cette région.

Voici, en confirmation de cette réflexion que je répète volontiers chaque année, le témoignage d'une haute personnalité africaine. Le 9 septembre 1980, devant les caméras de TF 1, le président Léopold Senghor a lancé un véritable cri d'alarme en venant parler de l'action de « S. O. S. Sahel », association fondée en 1976 pour aider les populations sahéliennes. Le président sénégalais a cité des chiffres effrayants : « De nos jours, a-t-il dit, le désert avance de cinq à six kilomètres par an. L'une des principales conséquences est la disparition, chaque année, de 1 300 000 kilomètres carrés de terre, qui sont enlevés aux paysans et aux éleveurs sahéliens. »

Les Etats essaient de réagir. Mais que peuvent-ils contre un fléau naturel aussi gigantesque ?

Qu'il me soit permis, en cet instant, d'avoir une pensée pour les populations de la région de Naples, qui vient d'être secouée par un terrible séisme. C'est là un exemple de fléau naturel.

Face à une telle situation, la solidarité internationale doit intervenir. La bonne volonté de la France, je me permets de le préciser, ne suffit pas.

Tel est, bien incomplètement décrit, le contexte dans lequel se situent les actions du ministère de la coopération, que je vais maintenant analyser — ou plus exactement évoquer par manque de temps ; mais vous trouverez dans mon rapport écrit une documentation qui sera à même, je l'espère, de répondre, mes chers collègues, à votre souci d'information.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour répondre au contenu des accords contractés entre la France et ses partenaires ? J'ai le souci de ne pas empiéter sur les attributions de la commission des finances saisies au fond et d'éviter, autant que faire se peut, les redites.

Mes réflexions relatives au budget proprement dit porteront sur les actions et les choix qui nous sont soumis.

Ce projet de budget ; il est bon de le souligner, n'appelle pas d'observations particulières de la part de votre commission saisie pour avis. Il reste bien l'expression de la politique engagée par la France et poursuivie depuis une vingtaine d'années.

L'ensemble des crédits s'élève à 4,7 milliards de francs, en augmentation de 17,1 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

Cet engagement exprime la volonté du Gouvernement de confirmer, en dépit d'une conjoncture économique nationale défavorable, l'effort de la France à l'égard de ses partenaires.

Pour apprécier à leur juste niveau les dotations budgétaires du ministère de la coopération, il est bon de se souvenir que d'autres interventions en faveur de l'aide publique au développement viennent compléter les efforts inscrits dans le projet de budget qui nous occupe.

Les ministères des affaires étrangères, des finances, de l'éducation et le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer dispensent, de leur côté, des aides non négligeables. Si l'on tient compte que les crédits du ministère de la coopération ne dépassent pas 20 p. 100 du total des interventions, on aura une idée précise des efforts consentis, par ailleurs, en faveur de l'aide publique au développement.

A l'occasion de l'examen de ce fascicule budgétaire, votre commission s'est montrée, une nouvelle fois, très attachée à la politique de coopération conduite par la France. Elle a examiné avec une attention très soutenue le détail des diverses formes d'interventions. Il nous est apparu que les choix arrêtés par le Gouvernement concordaient avec ceux que nous avions nous-mêmes définis depuis un certain nombre d'années.

Il s'agit, tout d'abord, des actions socio-culturelles.

Avec 1 449 millions de francs, soit 30,78 p. 100 du budget, cette rubrique situe les actions socio-culturelles au premier rang des priorités. Il en était de même au cours des exercices précédents.

Pour être complet et dégager l'importance accordée à l'enseignement et à l'éducation, j'ajouterai que l'effort y afférent s'élève, au sein de cette enveloppe, à 1 300 millions de francs, soit 27,61 p. 100 des crédits du ministère de la coopération.

Sans l'éducation de la jeunesse, comment peut-on envisager le développement économique ? Il faut que les hommes de demain reçoivent, dès leur tendre jeunesse, la formation indispensable à la réalisation des objectifs qu'on leur fixera dans leur vie d'adulte.

Il est bon de souligner que les progrès ont été très rapides en matière scolaire et universitaire. Les programmes se sont adaptés ; la formation professionnelle se développe dans le souci d'éviter la coupure de l'élève avec son milieu familial. Dans le domaine de l'enseignement supérieur également, on note une progression substantielle, surtout en qualité.

L'action culturelle, qui concerne aussi bien les adultes — et c'est important — que les jeunes, est considérée comme le prolongement naturel de l'enseignement et de la formation professionnelle. Les crédits prévus à cet effet sont néanmoins modestes, soulignons-le : 70 millions de francs, soit 1,49 p. 100 du budget.

La deuxième rubrique de ce projet de budget est l'aide au développement économique.

Ce secteur se voit doté de 1 374 millions de francs et apparaît comme le deuxième poste, en priorité, de l'action du ministère, avec 29,18 p. 100 du budget ; ce chapitre enregistre une croissance de 25 p. 100 sur l'exercice précédent. Ces crédits sont essentiellement dispensés par le fonds d'aide et de coopération.

Les principaux secteurs concernés sont l'industrie et l'agriculture. Les programmes d'infrastructures prévus leur sont, dans certains cas, communs. Il en est ainsi pour l'aménagement de barrages destinés à l'énergie hydraulique et à l'irrigation des espaces agricoles.

Le développement de l'agriculture, la production de cultures vivrières diversifiées et l'amélioration des techniques de l'élevage sont les principales préoccupations des membres de votre commission, il faut que vous le sachiez.

Le troisième volet concerne la recherche scientifique. Avec 680 923 000 francs, il s'agit là d'un secteur non négligeable, qui se classe au troisième rang des priorités définies par le ministère de la coopération. La part du budget qui lui est consacrée devient donc très importante.

Quatrième rubrique : l'aide militaire. Celle-ci peut paraître un sujet délicat si on néglige de réfléchir à ses conditions d'intervention. Elle n'appelle pas de remarques particulières de notre part.

Apprécies en termes réels, les crédits destinés à cette forme de coopération se trouvent en régression. Ils s'élèvent à la somme de 646 764 000 francs et ne croissent que de 1,30 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

Je crois bon de rappeler que l'aide militaire porte uniquement sur l'assistance technique, la formation des personnels, des stagiaires, la mise à disposition de techniciens, de conseillers militaires, à l'exclusion, bien entendu, de la participation des troupes françaises aux combats de l'un ou l'autre des partenaires ayant souscrit des accords avec la France concernant ce secteur de coopération.

Cinquièmement, les actions médico-sociales : avec 236 679 000 francs, soit 5,06 p. 100 du montant total du budget, ce poste connaît une progression de 19,67 p. 100.

Si l'on compare ces crédits avec l'ampleur des besoins qui se manifestent au sein des populations concernées, cette enveloppe ne peut que paraître modeste.

Je n'entre pas dans les détails, mais il faut reconnaître que la situation est d'autant plus aiguë sur le plan sanitaire que les régions se trouvent éloignées des grands centres.

On observe une nette insuffisance des personnels médicaux ou paramédicaux — médecins, infirmiers, etc. — et il est de notoriété publique que les médicaments manquent d'une façon permanente. Ceux qui se dévouent en Afrique, que ce soit à titre officiel ou à titre officieux, c'est-à-dire bénévole, réclament, dans leur entourage en France, des médicaments. Je suis bien placé pour le savoir.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce chapitre ainsi que sur ceux qui l'ont précédé. Mais il est temps pour moi de conclure. Je suis conscient d'avoir été très incomplet, mais je suis rassuré aussi par la bonne volonté dont vous avez déjà fait preuve en prenant connaissance de mon rapport écrit.

Avant de quitter cette tribune, je crois qu'il est du devoir du rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères de rendre un hommage particulier à tous les personnels de la coopération en Afrique, qui accomplissent une œuvre véritablement admirable. Je voudrais rendre également hommage, si vous le permettez, au corps des volontaires du progrès, très cher à M. le ministre de la coopération — il nous en avait fait la révélation lors de son audition devant la commission.

Je vous demande, mes chers collègues, au nom de votre commission des affaires étrangères, de bien vouloir adopter les crédits du projet de budget concernant la coopération. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Delmas, rapporteur pour avis.

Monsieur Delmas, pour votre première intervention au Sénat, je vous souhaite la bienvenue à la tribune.

M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Je vous remercie de vos paroles, monsieur le président.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, en montant à cette tribune pour la première fois, je mesure l'honneur et la charge d'avoir à remplacer M. Maurice Vérillon, qui a présenté pendant des années l'avis de votre commission des affaires culturelles sur les crédits de la coopération. Sa haute compétence, alliée à une courtoisie parfaite, lui a valu l'estime de tous. Qu'il soit assuré, en cet instant, des fidèles pensées de tous ses collègues du Sénat, dont celle du jeune rapporteur que je suis.

M. Philippe Machefer. Très bien !

M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis. Ma tâche se trouve d'ailleurs sensiblement allégée après les excellents exposés de nos rapporteurs des commissions des finances et des affaires étrangères. Aussi bornerai-je mon propos à quelques observations essentielles.

Ma première série d'observations concerne le projet de budget lui-même qui progresse globalement de manière satisfaisante, mais dont l'analyse des différents postes révèle des évolutions plus contrastées.

Ainsi, les crédits de recherche augmentent de plus de 22 p. 100, ce qui est de nature à nous réjouir. En revanche, les dotations destinées aux actions de coopération culturelle régressent de 0,15 p. 100 en francs courants, soit de plus de 13 p. 100 en francs constants.

Le même contraste peut être relevé pour les dépenses en capital. Les dotations du fonds d'aide et de coopération augmentent en crédits de paiement de plus de 40 p. 100, cela pour couvrir des engagements antérieurs. Malheureusement, les autorisations de programme qui sont les plus porteuses d'avenir ne s'accroîtront que de 6 p. 100.

En ce qui concerne les créations d'emploi, un même constat peut être dressé. La recherche bénéficiera de trente nouveaux postes, mais la coopération culturelle *stricto sensu* n'en aura aucun. Cela est regrettable eu égard à l'accroissement des tâches du ministère après l'établissement de liens de coopération avec la Guinée équatoriale.

L'appréciation de votre commission est donc mitigée sur ce projet de budget. Celui-ci toutefois ne saurait être détaché d'un examen rapide des différentes actions qui sont conduites dans les domaines qui intéressent plus particulièrement votre commission des affaires culturelles : la recherche, l'enseignement et les actions de coopération culturelle.

En ce qui concerne la recherche, nous sommes sensibles, comme je viens de l'indiquer, à l'accroissement de ses moyens. J'évoque d'ailleurs dans mon rapport écrit le bilan très positif des activités de l'O. R. S. T. O. M. et du G. E. R. D. A. T. qui font honneur à notre pays par le dynamisme de leur action et la variété de leurs résultats.

Trois problèmes me paraissent devoir être abordés plus particulièrement dans ce domaine.

J'évoquerai, d'abord, celui des chercheurs dont les statuts très variables ne permettent pas toujours un retour facile en métropole et une réintégration au niveau des qualifications acquises. Il serait donc souhaitable qu'une réforme du statut des chercheurs soit menée à bien dans les meilleurs délais, afin de leur assurer une parité avec leurs homologues des universités ou du C. N. R. S.

Les deux autres problèmes concernent le recyclage des personnels, dont la nécessité est des plus tangibles dans le domaine de la recherche tout comme dans celui de l'enseignement, et la diffusion des informations qui n'est pas assurée de façon satisfaisante, alors que les résultats obtenus par ces organismes sont souvent remarquables.

Enfin, la commission souhaite que les actions conduites par le G. E. R. D. A. T. et l'O. R. S. T. O. M. puissent s'intégrer avec celles des établissements d'enseignement supérieur locaux ou français et prendre ainsi une part active aux accords inter-universitaires lorsque ceux-ci sont conclus.

De la même manière, elle souhaite que d'autres établissements, comme le bureau de recherches géologiques et minières, le B. R. G. M., puissent développer leurs activités dans les Etats qui en feraient la demande et les faire ainsi bénéficier des fruits de la technologie française qui a atteint dans certains domaines un niveau de tout premier plan.

La coopération en matière d'enseignement se traduit depuis plusieurs années par la substitution d'une politique qualitative à une politique quantitative. Cette nouvelle orientation, qui est la conséquence de l'africanisation progressive de certains degrés de l'enseignement, pose des problèmes nouveaux.

Les besoins dans l'enseignement technique et professionnel sont impérativement ressentis par les Etats africains et malgache dans la mesure où, d'une part, ils permettent d'assurer la maintenance des équipements et où, d'autre part, ils sont les moteurs du développement économique, une fois franchi le stade de la formation initiale.

Dans ce domaine, les différences de niveau de développement entraîne une très grande diversité tant des disciplines économiques souhaitées que du niveau des qualifications recherchées.

Dans l'enseignement supérieur, la coopération est plus complexe dans la mesure où les besoins sont très variables en raison de la disparité des niveaux de développement et de l'africanisation très partielle. Les efforts entrepris sont cependant loin d'être négligeables. Des problèmes structurels toutefois demeurent.

Dans le domaine de la coordination des accords universitaires, la multiplicité des acteurs, qu'il s'agisse des ministères de la coopération, des universités, des affaires étrangères ou des universités elles-mêmes, n'est pas sans poser des difficultés. Il s'ensuit certaines lourdeurs d'autant plus dommageables que toutes nos universités ne sont pas encore sensibilisées à la nécessité de s'engager dans la voie de la coopération.

Il conviendrait donc d'engager au plan national une structure interministérielle analogue à celle qui a été créée pour la scolarisation des enfants français, structure qui mettrait en relation les demandes des Etats avec les possibilités des établissements français et qui pourrait favoriser des formules concertées et intégrées de coopération au-delà de l'enseignement pur, en particulier dans le domaine de la recherche.

L'intensification de la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur suppose, en raison de la faiblesse du niveau d'africanisation, l'envoi de coopérants en nombre important. A ce sujet, certaines difficultés risquent de naître à la suite de la réforme des carrières universitaires établie par les décrets du 9 août 1979.

La promotion des maîtres-assistants au grade de professeur et celle des professeurs aux classes supérieures de leur grade s'effectuant désormais sur concours, certains professeurs, bien que disposés à partir en coopération, risquent d'en être dissuadés craignant de ne pas obtenir à leur retour la reconnaissance des services effectués.

De plus, l'analyse de nos actions dans le domaine de l'enseignement montre qu'il existe de grandes disparités par pays, selon le niveau de développement et la nature des accords qui nous lient à certains Etats. Quatre pays : la Côte-d'Ivoire, le Gabon, Madagascar et le Sénégal, ont signé des accords de « globalisation ».

La commission craint que ces accords, bons dans leur principe, ne soient l'occasion d'un désengagement envers les autres pays. Or, cette tendance est réelle et affecte des pays dont les ressources sont les plus modestes et, corrélativement, dont les besoins sont multiples.

Sans doute est-il justifié que la France soit par priorité réceptive aux demandes des Etats où les responsables manifestent un réel désir de promouvoir une politique de formation hardie dans leur pays.

Il n'est pas cependant souhaitable de se désintéresser du sort des Etats moins favorisés et une réflexion doit peut-être être engagée dans ce domaine, avant que ne soit atteint le seuil en deçà duquel notre aide ne sera plus significative.

Le dernier aspect de la coopération qui préoccupe votre commission concerne la politique culturelle proprement dite qui est arrivée — en termes budgétaires tout au moins — aux limites de l'indigence. J'insiste sur ce point.

L'action culturelle menée par la France dans les pays africains et malgache constitue pourtant le relais indispensable aux actions engagées dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche.

Les besoins sont immenses, si l'on considère que l'avance sur les voies du développement amène les Etats à accorder une importance croissante aux affaires culturelles. Maints responsables de ces pays ont saisi l'importance d'instruments comme le livre, le cinéma, la radio et la télévision pour accélérer le développement des peuples dont ils ont la charge.

La France, en raison des liens historiques noués avec ces pays, reste l'interlocuteur privilégié. Les formes de la coopération sont multiples et peu coûteuses, si l'on considère les autres aspects de la coopération.

Malheureusement, cela n'a pas empêché que l'austérité budgétaire ait le plus frappé ce secteur, alors même qu'il est de nature à donner aux rapports franco-africains leur plus haute signification et de montrer que notre pays est fidèle à sa tradition de rayonnement culturel.

Avec une augmentation de 3,61 p. 100 en 1980 et une diminution de 0,15 p. 100 en 1981, l'action culturelle est depuis deux ans le parent pauvre du budget de la coopération.

C'est ainsi que, à titre d'exemple, en ce qui concerne la diffusion du livre et du film, le nombre des ouvrages diffusés est passé de 155 000 en 1974 à 110 000 en 1979 et la modicité des crédits de 1981 accentuera encore cette malencontreuse tendance. Pour la diffusion du film, le nombre des copies est passé de 1 100 à 429 entre 1975 et 1979.

Votre commission s'en inquiète et s'interroge sur les dangers qu'une telle tendance fait courir à notre politique culturelle dans les prochaines années. Elle craint que notre présence n'aille en s'étiolant et que, passé un certain seuil, nous n'ayons plus d'action culturelle digne de ce nom.

Votre commission souhaite que la pause intervenue dans la progression des crédits soit l'occasion d'engager une réflexion approfondie sur le sens, les finalités et le contenu que devra revêtir notre politique de coopération culturelle au cours des prochaines années.

Nous sommes conscients des difficultés que l'environnement économique fait peser sur le budget. Mais nous sommes encore plus attachés au maintien de la présence en Afrique de notre pays. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que, de par sa situation, la France est seule à pouvoir jouer un rôle actif auprès de certains Etats.

La commission sera toujours disposée à apporter sa contribution et son soutien aux mesures qui tendront à maintenir un environnement culturel français ou francophile. C'est dans ce contexte et sur ces bases que notre influence économique pourra se développer et que se créeront des flux d'échanges dans de multiples secteurs, profitables à tous les partenaires.

C'est aussi, j'en suis persuadé, le plus sûr moyen de diffuser les valeurs fondamentales dont notre pays peut s'enorgueillir d'être porteur dans un monde où, hélas ! les droits de l'homme sont de plus en plus méconnus ou bafoués.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission a donné, mes chers collègues, un avis favorable à l'adoption des crédits de la coopération pour 1981. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 13 novembre 1980 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste : vingt-deux minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : vingt-deux minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : dix-sept minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : treize minutes ;

Groupe communiste : sept minutes.

La parole est à Mme Perlican.

Mme Rolande Perlican. Le budget qui nous est présenté reflète bien la poursuite tenace d'une politique néocolonialiste inspirée par le grand capital, qui tire encore des pays du tiers monde d'énormes richesses, alors que les peuples de ces pays s'enfoncent dans la plus extrême misère. C'est pourquoi les communistes ne le voteront pas.

Le rapport pour avis présenté au Parlement constate que « l'écart entre pays pauvres, loin d'avoir diminué, s'élargit : l'expansion démographique ne s'est pas ralentie, de nombreux pays sont loin d'avoir atteint l'autosuffisance alimentaire, l'industrialisation n'en est qu'à ses débuts. »

Pour nous, communistes, la misère et le drame de la faim sont insupportables. En 1980, à l'heure de l'atome, de la révolution scientifique et technique, 50 millions d'êtres humains seront morts de faim ; 400 millions d'Africains ont moins à manger aujourd'hui qu'il y a dix ans et des milliers de personnes meurent de faim au moment même où je m'exprime.

Vingt et un pays africains — ils représentent presque la moitié du continent — connaissent une grave pénurie de nourriture ; 10 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont en état de famine permanente. Le déficit alimentaire du tiers monde, qui était de 15 millions de tonnes en 1970, est aujourd'hui de 80 millions de tonnes ; il sera de 94 millions de tonnes dans cinq ans.

Dans le même temps, on constate que vingt-quatre pays d'Afrique doivent, à eux seuls, 100 milliards de francs à l'Occident, lequel a rentabilisé et déjà rapatrié, multipliés par cinq, les investissements, aides et prêts consentis à ces pays.

La cause de la misère réside, en grande partie, dans l'endettement des pays du tiers monde. La dette qu'ils ont accumulée atteignait, à la fin de l'année 1979, quelque 400 milliards de dollars, alors que dans le même temps les dépenses dans le monde ont dépassé ce chiffre et que l'aide publique reçue par ces pays a représenté moins de 6 p. 100 de leurs dettes extérieures.

Les responsables de cette situation versent volontiers quelques larmes de crocodile sur la misère, mais ils savent que la nourriture est une marchandise. Le grand capital, qui dispose de cette marchandise, en use comme d'une arme politique.

Récemment, le Kenya — pour ne citer que cet exemple — a été atteint par la disette ; les greniers étaient vides. Après une longue attente, il a obtenu une centaine de milliers de tonnes de céréales maïs, en contrepartie, il a dû accepter ce qu'il avait jusqu'alors refusé : l'accès des ports kenyans aux navires de guerre américains, chargés d'intervenir contre les peuples de la région de l'océan Indien.

Un autre exemple révélateur de la conception qu'ont de la coopération les multinationales nous a été fourni. En mai 1980, lors du sommet franco-africain, le Président de la République appelait à la solidarité avec les pays du tiers monde.

Qu'on en juge : la direction de la firme Rhône-Poulenc, dont la femme du Président de la République est l'une des plus importantes actionnaires, annonce l'abandon de la fabrication de l'oltipraz, médicament permettant d'envisager un traitement de masse d'une maladie qui frappe 300 millions de personnes dans le tiers monde, la bilharziose. Le prétexte invoqué est la non-rentabilité de ce produit.

Les pays du tiers monde concernés — en Afrique et en Amérique du Sud notamment — sont trop pauvres pour acheter le médicament ; ils ne pouvaient assurer que 1 p. 100 du marché escompté.

Les chercheurs et les travailleurs scientifiques, qui sont, eux, favorables à la coopération, ont d'ailleurs dénoncé ce scandale. Je constate à cet égard que l'ensemble de la presse et des moyens d'information a fait silence sur cette révélation de *l'Humanité*.

Cette semaine encore, le comité d'aide au développement, qui regroupe les états capitalistes les plus riches, vient de décider de réduire l'aide publique aux nations les plus démunies. Dès lors, leurs dettes seront alourdies, le cycle endettement-remboursement sera accéléré, les empêchant de sortir de leur misère et de leur dépendance structurelle.

Devant un tel bilan, nous entendons les hypocrites qui parlent de dignité humaine, de droits de l'homme, du simple droit de vivre. La coopération telle que la conçoit le Gouvernement français est celle des « paras », des troupes d'intervention, des fantoches manipulés et, parfois, rejetés, leur prestation sanglante terminée.

Ainsi la politique de coopération du Gouvernement français tourne-t-elle le dos à l'intérêt national, au profit de la défense des intérêts du grand capital intéressé au pillage des richesses du tiers monde.

Nous en avons encore un exemple avec ce qui se passe, en ce moment, au Tchad. On le sait, le Gouvernement français a subi, dans ce pays, de nombreux échecs dans sa politique néo-colonialiste. Aujourd'hui, il fait état d'une intervention extérieure pour camoufler ses propres interventions.

L'agence Info-Tchad, dans un communiqué, « s'étonne de la préoccupation exprimée par le Gouvernement français à propos de l'intervention d'éléments libyens autour de N'Djamena ». Elle fait état de la récente visite effectuée par des correspondants de la presse internationale au Tchad qui n'ont « constaté aucune présence libyenne à N'Djamena ».

En fait, on voudrait sans doute justifier une troisième intervention française dans ce pays. Du reste, je rappellerai que, avant hier, quatre Jaguar se sont posés à Libreville.

Visiblement, le Tchad, en raison de sa situation stratégique, est considéré comme une donnée importante dans la stratégie africaine de l'Elysée. C'est pourquoi la France a exacerbé les divisions au sein de ce pays.

M. Barre ne l'a pas dissimulé quand il a déclaré, mardi, dans une interview à un journal belge : « l'agressivité est quelquefois préférable à l'indifférence et à la mollesse ». Par deux fois déjà, l'Elysée a fait preuve « d'agressivité » au Tchad. Je tiens à rappeler ici que nous sommes, pour notre part, hostiles à toute intervention.

M. Serge Boucheny. Très bien !

Mme Rolande Perlican. On le voit, il y a donc loin des paroles aux actes lorsqu'il est question de coopération internationale.

La France, par exemple, n'a pas tenté de vaincre, lors de la session spéciale de l'O. N. U. consacrée au développement, l'obstruction faite par les U. S. A. à l'ouverture de négociations globales dans le cadre de cet organisme.

La convention de Lomé II, présentée par le Gouvernement français et les pays de la Communauté comme un modèle de coopération internationale, est en butte, de la part des porte-parole des pays A. C. P., aux critiques les plus vives.

Voilà des faits concrets. Ils témoignent d'une volonté politique, celle de s'opposer à l'aspiration des peuples à la souveraineté nationale, à la justice et au progrès.

M. Jacques Habert. Sans blague !

Mme Rolande Perlican. Les communistes refusent de considérer le problème politique de la coopération sous l'angle de la pitié et des bons sentiments.

La solution réside, selon nous, dans l'instauration d'un nouvel ordre international débarrassé de la domination du grand capital. Il est notoire que le marché alimentaire, par exemple, est contrôlé par quelques firmes multinationales dont une centaine maîtrisent totalement 50 p. 100 de la production agro-alimentaire mondiale.

M. Jean Garcia. Ce n'est pas une blague !

Mme Rolande Perlican. Nous pensons que le nouvel ordre international ne peut résulter que du progrès des luttes populaires dans chaque pays et à l'échelle internationale contre le système de pillage impérialiste pour un devenir démocratique et socialiste.

Nous agissons avec toutes les forces de progrès dans le monde pour promouvoir des solutions politiques, des mesures concrètes et positives qui aillent dans le sens de ce nouvel ordre international.

Il faut, d'abord, développer la démocratie dans les relations internationales. Nous appuyons la proposition présentée par le mouvement des non-alignés et le groupe des 77, tendant à des négociations globales portant sur l'ensemble des problèmes de la coopération internationale dans le cadre de l'O.N.U.

Nous soutenons également la proposition du président Fidel Castro, faite lors de la conférence des Nations unies pour le désarmement, visant à la création d'un fonds de développement dans le cadre de l'O.N.U. dont le financement serait assuré par la réduction des dépenses militaires.

Dans un autre domaine, le désordre du système monétaire et financier international met à l'ordre du jour sa refonte et sa restructuration.

Le problème de l'énergie et des matières premières doit être posé non pas en termes de confrontation et de pillage, mais dans une perspective d'intérêt mutuel de consolidation de l'indépendance des nations et de développement d'une coopération diversifiée.

Des pas en avant doivent être accomplis dans la discussion des accords sur les produits de base et dans la mise en œuvre du fonds commun pour les matières premières. S'il est un domaine où la coopération peut connaître un large essor, c'est bien celui — vital à bien des égards — du développement agricole, pour que ces pays parviennent à l'autosuffisance alimentaire. Nous aboutissons à des conclusions identiques lorsque nous considérons les problèmes de la coopération industrielle et technologique.

Dans cet ordre d'idée, que faites-vous, monsieur le secrétaire d'Etat — et je m'adresse aussi au ministre de la coopération qui est absent aujourd'hui — pour garantir les prix des matières premières minérales, végétales et énergétiques, qui constituent l'essentiel des ressources et l'un des moyens décisifs de développement ?

Tels sont les problèmes que nous voulions aborder.

Pour conclure, je veux dire à nouveau ici que cette situation catastrophique est la conséquence de la nocivité de votre politique et de celle de vos alliés impérialistes.

Cette politique limite les capacités de développement d'un pays comme la France et contribue à aggraver la crise de notre société.

Elle donne d'autant plus d'acuité aux objectifs de lutte de Georges Marchais, pour assurer à notre pays une présence et une action nouvelles dans le monde, au service de la solution des grands problèmes de l'humanité, de l'alliance des forces de démocratie et de paix en Europe avec les forces de démocratie et de révolution en Afrique ; au service également de la construction d'un nouvel ordre entre les nations fondé sur la justice, l'égalité et l'intérêt mutuel.

Aller dans ce sens, c'est se doter de chances supplémentaires pour sortir de la crise la société française. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Il est devenu banal, hélas ! de rappeler que nous traversons une période de crise et de tensions mondiales caractérisée par des difficultés de tous ordres et une suspicion entre les Etats.

Aussi peut-il paraître paradoxal que mes collègues et moi-même attachions une importance toute particulière au budget de la coopération.

Mais, précisément, parce que le monde change et que les économies développées ont tendance à se replier sur elles-mêmes, il nous paraît plus que jamais nécessaire que la France manifeste sa volonté et sa capacité d'établir les bases d'une véritable coopération avec ses partenaires.

Ce préambule me fera pardonner, monsieur le secrétaire d'Etat, les différentes réflexions auxquelles je vais me livrer devant la Haute Assemblée. Vous comprendrez l'importance que nous attachons à la réussite de l'action du ministère de la coopération, et ma volonté, à travers l'analyse critique à laquelle je vais me livrer, de contribuer à faire préciser un certain nombre de points dont l'évidence ne nous apparaît pas toujours avec clarté.

Le volume de l'aide que la France accorde à ses partenaires reste toujours à peu près égal à 6 p. 100 de la production intérieure brute, dont 3 p. 100 pour les départements d'outre-mer. L'aide réelle est donc de 0,3 p. 100 de la production intérieure brute.

Nous nous étions fixé précédemment un objectif de 0,7 p. 100 ; quelles que soient les causes de ce retard, il faut constater que nous sommes loin de l'atteindre.

L'aide multilatérale représente 15 p. 100 de l'aide totale. Il me semble qu'il conviendrait de s'orienter vers un partage par tiers entre l'aide bilatérale, l'aide européenne et celle qui est gérée par les organismes internationaux.

Ce partage ne doit pas être effectué au hasard, mais selon des impératifs de division des tâches et d'efficacité.

Je manifesterai aussi une inquiétude au sujet de l'assistance technique. Elle me semble mal ventilée à la fois géographique — puisque quatre pays africains : la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Gabon et le Cameroun mobilisent les deux tiers des coopérateurs français — et fonctionnellement, puisque les enseignants représentent les trois quarts de l'effectif global. Elle est coûteuse pour les pays africains puisque, souvent, un fonctionnaire français revient plus cher qu'un fonctionnaire local, soit, à situation équivalente, environ quatre fois plus.

Poursuivant mon examen, je souhaiterais faire une analyse sectorielle de la politique menée par la France dans un certain nombre de domaines.

Je commencerai par la coopération sanitaire et sociale. Peu d'Etats ont une politique sanitaire allant au-delà des soins de première urgence. Or l'aide française paraît garder comme priorité le développement de la médecine préventive et sociale, notamment en milieu rural.

Il serait nécessaire d'étudier si la priorité à donner aux soins de santé primaires est respectée et si les actions de santé rurale sont conduites et menées de façon satisfaisante.

Vous savez qu'a été suggérée, voilà quelques années, la création d'un institut « santé et développement », chargé de coordonner la recherche, l'appui logistique et la formation. Qu'en est-il exactement dans ce domaine ?

En ce qui concerne l'enseignement, j'ai le sentiment que l'aide française, notamment dans le secondaire, est encore une aide de substitution. C'est de cadres moyens qualifiés que manque actuellement l'Afrique. Il convient donc de poursuivre un effort dans le domaine de l'enseignement technique.

Enfin, dans l'enseignement supérieur, le besoin de professeurs français est toujours important et insuffisamment couvert.

La recherche est également un secteur qui mérite une attention particulière puisque le financement des actions, dans ce domaine, représente plus de 15 p. 100 du budget du ministère de la coopération.

Si l'on s'oriente de plus en plus vers des programmes conjoints de recherches redéployés du territoire français vers les territoires des Etats, il faut regretter la multiplicité des centres de décision, l'insuffisance du lien entre recherche et développement et, enfin, les difficultés rencontrées par les Etats pour honorer leurs engagements dans les programmes conjoints.

La priorité absolue à accorder au développement rural devrait nous amener, à mon avis, à fixer un seuil minimum de l'aide publique à y consacrer, à privilégier la gratuité absolue de l'aide, à envoyer davantage d'hommes formés sur le terrain et à étudier l'efficacité pratique de l'aide accordée par les organismes internationaux.

Y a-t-il du gaspillage et pourquoi ? Quels sont les individus à encourager ? Des analyses ont-elles été faites dans ce domaine ? Si oui, nous aimerions savoir quelle suite leur a été donnée.

Cette série de brèves interrogations ne doit pas faire oublier notre préoccupation fondamentale. La crise économique accentuée considérablement les écarts entre les pays riches et les pays en voie de développement, mais également ceux qui existent déjà entre ces derniers. Nous assistons à un phénomène de nivellement par la base extrêmement préoccupant. L'inflation du prix de certaines matières premières, comme le bois et le pétrole, ne compense pas les répercussions que peuvent avoir sur ces économies fragiles la hausse du prix de l'énergie.

Plus qu'auparavant, nous pouvons dire que « l'Afrique noire est mal partie ». Le café, le cacao et l'arachide étant les principales matières premières d'un certain nombre de pays africains, la chute des cours et les mauvaises récoltes, auxquelles s'ajoutent les difficultés qui surgissent dans les négociations pour fixer les cours internationaux de ces matières, risquent de plonger des milliers de familles africaines dans une situation encore plus dramatique que celle qu'elles connaissent actuellement.

Il faut que, à l'échelle européenne, sinon mondiale, nous puissions trouver avec ces pays un accord satisfaisant sur le niveau des prix. Le nouvel ordre économique mondial nous apparaît plus que jamais indispensable, et la prise en compte

des nécessités de transfert de technologies, de garantie de débouchés et de formation des hommes est devenue un impératif auquel un pays attaché aux droits de l'homme comme le nôtre ne saurait se soustraire.

Les missions des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries tendant à réaliser des progrès à la mesure du village sont d'excellentes initiatives. L'Afrique n'a pas besoin avant tout d'usines « clé en main »...

M. Louis Martin, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Adolphe Chauvin. ... mais de menuisiers, d'artisans, de personnel qualifié sachant réparer les postes de radio ou les moteurs de camion. Et je souhaiterais rendre hommage à l'action que M. Prouteau et le ministre de la coopération déploient afin de promouvoir l'artisanat en Afrique.

Nous ne devons pas oublier que les habitants de cette partie du monde contribuent à faire fonctionner nos usines, que certains pays sont dans la zone franc et que, dans le monde en bouleversement, il n'est pas de plus grand défi que celui de la lutte contre la misère.

L'Eurafrrique doit exister. La convention de Yaoundé et les accords de Lomé ont constitué de grands pas en avant, mais il faut aller plus loin. L'idée de créer un impôt de solidarité afin d'aider les pays en voie de développement est l'une de celles qui trouvent maintenant une résonance particulière.

M. Jean Garcia. Impôt sur les monopoles !

M. Adolphe Chauvin. Pourquoi ne pas prélever un certain pourcentage sur le produit national brut de chaque pays industriel — de l'Ouest comme de l'Est — ayant un revenu minimum par tête d'habitant et le reverser à un fonds mondial de solidarité rattaché à l'O.N.U. qui pourrait contribuer à aider ces jeunes nations ?

Alors que les pays de l'Est — vos amis, madame Perlican — livrent essentiellement des armes, exportent des techniciens et des diplomates...

Mme Rolande Perlican. Et le Tchad ?

M. Adolphe Chauvin. ...et que les U.S.A. envoient des ingénieurs et de l'argent, les pays de la Communauté européenne, qui paraissent les seuls à se soucier de la dignité de ces peuples en même temps que de leurs besoins, ont à remplir une mission particulière de compréhension, de générosité et d'intelligence, j'avoue que je souffre d'entendre toujours accuser mon pays qui fait tant pour les pays en voie de développement.

M. Jean Garcia. Ce sont les firmes multinationales que nous accusons.

M. Adolphe Chauvin. Alors qu'une génération de gouvernants arrive au terme de son mandat et que de nouveaux chefs d'Etat vont peu à peu les remplacer, nous devons, plus qu'auparavant, nous affirmer dans les faits solidaires des Africains, afin que les transmissions inéluctables ne s'effectuent pas au détriment de l'équilibre général du monde mais qu'au contraire nous puissions poursuivre et intensifier la politique de coopération déjà engagée.

Je suis, pour ma part, extrêmement préoccupé par l'évolution politique de la situation en Afrique et par les tensions qui s'y exercent ; j'ai le sentiment que ce continent tend à devenir le lieu privilégié d'un affrontement sourd entre les grandes puissances.

Or, l'Afrique, compte tenu des matières premières dont elle dispose, est l'un des enjeux proches de la guerre froide que se livrent l'Est et l'Ouest.

Notre volonté d'aider ces jeunes Etats à établir de façon solide leur indépendance ne saurait nous faire oublier les intérêts fondamentaux de notre pays. A quoi servirait-il de prétendre aider les Etats africains à conquérir leur indépendance dès lors que la France serait amenée à perdre la sienne du fait de l'affrontement entre le bloc communiste et l'Occident ?

Notre pays a su, jusqu'à présent, intervenir à la demande même des Africains lorsque la nécessité s'en faisait sentir.

Je voudrais, pour conclure, vous faire part de mon inquiétude : j'ai en effet le sentiment que la France tente d'accroître l'efficacité de ses initiatives, mais cela ne suffit pas. Il nous manque, en effet, un projet concerté avec nos partenaires européens et une volonté politique clairement perçue.

Que veut aujourd'hui notre pays dans le domaine de la coopération ? Je crains qu'à cette question les Français — qui, pourtant, deviennent de plus en plus sensibles à la dimension mondiale des problèmes — ne sachent répondre.

Les problèmes que pose le développement économique du tiers monde et les solutions qui pourront être apportées à ces problèmes vont influencer sur le genre et le niveau de vie des Français.

L'initiative prise en 1972 par M. Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des finances, devant l'Assemblée générale des Nations unies en vue d'organiser une « journée mondiale annuelle de l'information » a-t-elle été suivie d'effet ? N'estimez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un effort particulier reste à faire dans ce domaine ?

Et puisque j'évoque cette question, je souhaiterais rendre hommage à l'initiative que M. le ministre de la coopération a prise avec M. le président Poher de créer l'association pour la recherche et l'information sur l'aide au développement. Cette organisation dont l'ambition est d'informer les Français sur les problèmes du tiers monde au delà de nos clivages politiques et partisans, est une création heureuse. Les nombreux responsables économiques et sociaux qui travaillent au sein de cette association sont d'ailleurs en train, je crois, de préparer un certain nombre de manifestations pour nous sensibiliser davantage à ces problèmes.

Je tenais à souligner cette heureuse initiative dont le ministre de la coopération a été l'un des promoteurs.

Je souhaiterais également, monsieur le secrétaire d'Etat, vous entendre nous confirmer que des conversations sont engagées avec nos partenaires européens pour que l'Europe adopte sur ces problèmes une attitude commune.

Au nom de la raison, certains ont pu préférer la Corrèze au Zambèze. Ceux-là doivent être convaincus désormais que l'impératif de solidarité relève de la raison et que, sans un équilibre bien conçu, c'est la géopolitique du monde qui est remise en cause.

Je suis persuadé que M. le ministre de la coopération, à l'action duquel j'entends rendre hommage, est plus qu'un autre conscient de l'importance de ces questions, mais vous me permettez de célébrer l'œuvre de Robert Lecourt qui, alors ministre d'Etat dans le Gouvernement du général de Gaulle, avait fixé dès 1959 les grands principes de la politique de coopération.

Vous me pardonnerez, monsieur le secrétaire d'Etat, la longueur de cet exposé et son caractère sans doute un peu parcellaire, puisque j'ai tenté d'examiner différentes faiblesses de l'action de la France dans ce domaine. Mais, compte tenu de l'incertitude du monde dans lequel nous entrons, les précisions que vous apporterez à la Haute Assemblée seront de la plus haute importance. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Machefer.

M. Philippe Machefer. Vous nous présentez, monsieur le ministre, un budget en sensible amélioration. Nous y voyons se poursuivre, du point de vue quantitatif, l'effort qui avait été amorcé les années précédentes.

Avec 4,7 milliards de francs comprenant les dépenses ordinaires et les crédits de paiement, le budget de la coopération pour 1981 est en notable augmentation sur celui de 1980. Sa priorité est reconnue dans le budget national, comme vient de le souligner M. le rapporteur pour avis Louis Martin.

Les critiques que nous formulions, non sur le principe mais sur l'ampleur et la répartition de l'aide militaire, ont été prises en considération. Il est vrai que le recul observé fait suite à deux années au cours desquelles ce type de dépenses avait été particulièrement favorisé, comme le signale dans son rapport écrit M. le sénateur Schmitt.

Je rejoindrai la demande faite par M. le président Bonnefous, qui porte sur la communication au Sénat de la ventilation de cette réduction de crédits entre les pays africains concernés.

De même, vous n'êtes pas resté indifférent aux remarques que j'avais formulées, ici même, voilà un an, et à l'amendement que j'avais présenté concernant les concours à certains Etats africains.

Qualitativement, une meilleure répartition des crédits permet, dans l'ensemble, de faciliter l'action de nos coopérants, au travail desquels, au nom de mon groupe, je tiens à rendre hommage. Par la connaissance qu'ils ont du milieu, par leur dévouement à cette juste cause, ils accomplissent pour la France, en même temps que pour les pays dans lesquels ils agissent, un travail considérable. C'est pourquoi nous devons être particulièrement vigilants quant aux conditions de vie, de sécurité professionnelle, de rémunération et de protection sociale de ces coopérants et de leurs familles.

Pourtant, votre budget, votre politique, que l'on ne saurait séparer totalement de la politique générale du Gouvernement, répondent-ils au défi de notre époque ? Alors que le fossé continue de s'approfondir entre pays riches et pays pauvres, que s'accroissent les inégalités à l'intérieur même du tiers monde, au point que s'accrédite l'image d'un quart monde sans richesses naturelles ni, par conséquent, financières, peut-on passer sous silence les responsabilités qui sont les nôtres à l'origine d'une telle situation ?

La France, les Etats industriels en général, par le moyen du libre-échange, par les erreurs d'une politique d'aide qui a tendu à imposer les modèles occidentaux, ont déterminé en grande partie les grands traits de l'évolution actuelle. Je dis « en grande partie », car la France, si l'on fait un bilan objectif et global de son œuvre, n'a pas à en rougir ; elle n'a pas à avoir honte de l'action qu'elle a accomplie dans le passé...

M. Louis Martin, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Philippe Machefer. ... en ce monde africain et de l'océan Indien, où elle demeure aujourd'hui si présente.

M. Louis Martin, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Philippe Machefer. L'Occident ne porte pas la totale responsabilité des événements actuels.

Ainsi que l'a souligné notre rapporteur, M. Schmitt, le poids d'une administration pléthorique, à forte tendance bureaucratique, pèse très lourdement sur le budget des Etats. Il signifie une gigantesque transfert de revenus vers une classe bureaucratique vivant dans les villes au détriment des campagnes. Nous retrouvons là l'exemple de l'attraction de ce modèle de société occidentale, si néfaste en définitive...

M. Louis Martin, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Philippe Machefer. ... pour le développement indépendant de l'Afrique et du tiers monde en général.

Mais il est bien certain aussi qu'une volonté politique, qui ne peut se forger que sur place, devrait s'imposer.

J'en reviens à des considérations d'ordre économique.

Le cours des matières premières n'a suivi ni celui du pétrole, ni celui des produits manufacturés et, tandis que s'aggrave la distorsion des termes de l'échange, se gonflent les déficits des balances des paiements. Je signalerai, pour préciser les choses, qu'entre 1973 et 1980 la facture pétrolière cumulée des douze Etats africains et malgache a été multipliée par dix, qu'un pays relativement riche, tel que la Côte-d'Ivoire, doit régler pour 1980 une facture pétrolière dépassant le montant de ses exportations de cacao, que l'aide publique internationale à ces pays, qui représentait six fois leur facture pétrolière en 1973, représente aujourd'hui une fois et demie seulement ce montant.

On aboutit à des situations paradoxales de croissance négative. Citons comme exemple Madagascar, la Mauritanie, le Niger, le Zaïre. Au Tchad et en Haute-Volta, la pénurie alimentaire est extrême.

C'est face à ces situations dramatiques qu'il convient d'apprécier l'effort que fait notre pays en matière de coopération, et ce dans une conjoncture difficile. C'est un fait positif. Certes, nous n'accomplissons pas tout l'effort nécessaire — il s'en faut — mais, si tous les pays du monde faisaient autant que nous, sans doute aboutirions-nous à des résultats plus importants.

C'est dans la répartition de cette aide que je discernerai quelques erreurs. Nul doute qu'il ne nous faille poser comme priorité le développement des cultures vivrières destinées à assurer l'auto-satisfaction des besoins alimentaires de ces populations. Or, pour l'ensemble de l'Afrique, Afrique du Sud mise à part, les cultures vivrières n'ont été multipliées dans leur superficie que par 1,8 entre 1950 et 1975, alors que les cultures d'exportation ont été multipliées par 2,7.

Dans les pays du Sahel, le choix fait en faveur des cultures d'exportation a sans doute favorisé quelques régions et quelques fractions de la paysannerie, mais il a accru les déséquilibres régionaux hérités de la colonisation et par là engendré des tensions, dont les expressions sont souvent politiques.

Permettez-moi d'insister sur les chiffres, monsieur le secrétaire d'Etat, car ils expliquent en partie que la quantité des denrées agricoles vivrières par habitant ait diminué dans ces régions. De 1960 à 1975, les terres mises en valeur pour les cultures d'exportation avec l'aide du fonds européen de développement, auquel nous participons, ont été deux fois et demie plus étendues que les terres mises en valeur pour des cultures vivrières. C'est là une anomalie qu'explique le désir des puissances industrielles d'exploiter économiquement ces malheureuses nations.

Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous apportiez sur l'effort du développement agricole, notamment sur l'aide au développement des cultures alimentaires, des informations plus rassurantes. Où en est-on aujourd'hui ?

Vous allez faire état de l'importance des actions de développement dans le domaine rural, pris dans son ensemble. L'augmentation des crédits est effectivement le signe de l'intérêt que le ministre de la coopération porte à cette importante question. Je crois que notre apport doit consister à faciliter l'augmentation de la productivité globale des agriculteurs, grâce à la mise en œuvre de nouvelles techniques culturales et à l'utilisation d'équipements modernes.

De même, je retiendrais comme satisfaisant l'accroissement de 21 p. 100 des crédits dans le domaine de la recherche scientifique. L'amélioration du fonctionnement de l'O.R.S.T.O.M. et du G. E. R. D. A. T., la création de trente emplois nouveaux répondent aux préoccupations que j'avais exprimées l'an dernier.

Si l'aide à caractère économique et culturel augmente de 22 p. 100, pourquoi voyons-nous diminuer, en francs constants, les crédits accordés aux volontaires du progrès, auxquels M. le rapporteur Martin rendait tout à l'heure un si légitime et si vibrant hommage ? Pourquoi les crédits et le nombre des coopérants civils stagnent-ils au même niveau ?

La progression des crédits du fonds d'aide et de coopération est de 36 p. 100. C'est un aspect particulièrement heureux de votre budget, qui permet de renforcer cet instrument important de notre politique. Cependant, que signifie la diminution des autorisations de programme dans ce même fonds ? Elles ne progressent que de 4,87 p. 100, c'est-à-dire qu'en francs constants elles diminuent.

Je reprendrai mes interrogations de l'an dernier sur l'insuffisance de l'aide aux actions culturelles.

Comment peut-on interpréter le véritable largage du cinéma africain francophone qui s'accomplit ? Comment peut-on tolérer l'absence de la voix de la France sur des longueurs d'ondes radio accessibles aux gens de condition modeste ? La révolution du transistor, a-t-on dit, a bouleversé la mentalité des populations africaines, malgaches et sud-américaines. De cette révolution la France n'a tiré aucun profit. Un relais de radio doit être ouvert en 1981 à Moyabi. Pourquoi faut-il que la présence culturelle française ne soit audible qu'après l'acquisition d'un matériel coûteux réservé à des privilégiés ?

M. Charles de Cuttoli. Monsieur Machefer, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Philippe Machefer. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. de Cuttoli, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Charles de Cuttoli. J'apporterai simplement une précision à ce que vient de dire très justement M. Machefer. Je me suis moi-même rendu voilà à peu près une semaine à Moyabi. Je

lui donne l'assurance que, sous le nom de « Africa n° 1 », cet émetteur, qui, d'après les informations qui m'ont été données, a été construit avec des crédits entièrement gabonais, sera inauguré par le président Bongo le 1^{er} février prochain. J'ajoute que la Sofirad, qui va exploiter cette station, retransmettra pendant cinq ou six heures d'antenne, selon ses possibilités budgétaires, des programmes de Radio-France internationale, qui, par conséquent, seront audibles dans cette région par tous ceux qui possèdent des appareils récepteurs même de faible capacité.

M. Philippe Machefer. Je vous remercie, mon cher collègue, des précisions que vous nous apportez ; je ne veux pas allonger le débat, mais je crois que subsiste le problème des longueurs d'ondes utilisées en général sur l'ensemble du continent et sans doute du coût du matériel permettant d'écouter la voix de la France.

M. le rapporteur Lucien Delmas s'est interrogé, à juste titre, sur la finalité de notre politique de coopération culturelle en notant que la part qui revient à la coopération culturelle et technique n'augmentait pas d'une année sur l'autre et même diminuait, si l'on tenait compte de la dépréciation monétaire.

En dehors du secteur de la recherche, dont j'ai parlé à l'instinct, les créations d'emploi sont inexistantes et ce malgré le développement des activités du ministère dû en particulier à l'établissement de liens de coopération avec la Guinée équatoriale et au renforcement des liens avec Haïti. Je me proposais de demander à M. le ministre de la coopération quelques informations sur son récent déplacement dans cette république, mais je serai sans doute contraint d'utiliser une autre procédure, qui peut être celle de la question orale, pour obtenir des précisions en ce domaine.

La réduction de 980 000 francs des crédits attribués à la diffusion de la presse et des publications va certainement handicaper grandement nos centres culturels déjà fort démunis. J'attire particulièrement l'attention sur l'insuffisance de la diffusion des livres technologiques français, qui compromet, à terme, les bases mêmes de notre influence économique dans ces Etats.

Je partage tout à fait l'avis exprimé par M. Delmas, au nom de la commission des affaires culturelles, quand il souhaitait la coordination des actions de coopération au degré de l'enseignement supérieur. En l'occurrence, je réagis quelque peu en fonction de ce qu'était ma profession avant que je ne sois élu dans cette assemblée. Il conviendrait effectivement de créer une structure interministérielle qui harmoniserait les demandes des Etats et les possibilités des établissements français.

Il serait urgent également de prévoir les mesures destinées à faciliter les réintégrations qu'impose la réforme des carrières universitaires. Un problème similaire est posé aux chercheurs, dont le retour en métropole n'est pas facilité par la diversité des statuts qui régissent actuellement le domaine de la recherche.

Dans le domaine de la scolarisation des enfants français, il est injuste que les coopérants soient pénalisés du fait que le nombre des postes affectés reste stable pour 1981. Certes, il y a les coopérants, mais il y a aussi leur famille ! Il est bon — je l'ai fait moi-même — de rendre hommage au travail des coopérants, mais il serait encore mieux de faciliter ce travail sur place.

Un budget peut s'apprécier en lui-même. Le vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat, serait alors jugé comme satisfaisant. On constate pourtant que les postes en forte augmentation ne traduisent pas de volonté politique particulière, mais la nécessité de rattraper un retard quelquefois cumulé sur plusieurs exercices.

Mais un budget s'apprécie nécessairement dans le cadre de la politique d'un gouvernement. La critique fondamentale que je pourrais formuler, elle l'a été à l'Assemblée nationale par mes amis politiques. Je l'ai développée moi-même voilà quelques instants. Jusqu'à présent, l'aide française, au lieu de viser à créer les conditions de l'autosuffisance alimentaire, a encouragé les Etats africains à se lancer dans les productions agricoles d'exportation, qui ont connu, en phase longue, une diminution importante de leurs cours, et à consacrer le produit de leurs recettes d'exportation à l'achat de produits de consommation de haute technologie de l'Occident.

La crise pétrolière n'a fait qu'accélérer un processus inéluctablement inclus dans notre ancienne politique.

Une politique cohérente devrait fixer à la coopération trois lignes de conduite. D'abord, élever le taux de l'aide accordée au tiers monde pour arriver aux 7 p. 100 du produit national brut recommandé par l'O.N.U. Ce taux est atteint par des pays comme la Norvège, la Suède et les Pays-Bas. Il peut l'être dans le cadre d'une politique qui, telle que vous l'avez définie, monsieur le ministre, aboutit à des résultats qui vont dans le sens des intérêts mutuels des Etats du tiers monde et de la France.

Ensuite, il convient de renforcer les politiques visant à permettre un accès équitable de ces pays au marché mondial. Cela comprend donc l'activation des accords internationaux réalistes comme ceux de Lomé II et le développement de l'action Stabex.

Enfin, il faudrait donner la priorité aux projets visant à créer les conditions de l'autosuffisance des besoins alimentaires et du développement industriel.

C'est une politique que, je l'espère, nous pourrions faire prévaloir. Elle nous permettrait de passer de la réserve qui est la nôtre aujourd'hui à l'approbation. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Taittinger, en remplacement de M. Pierre Croze.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais tout d'abord exprimer au Sénat les excuses et les regrets de notre collègue M. Croze qui a dû repartir dans sa vaste circonscription et qui ne peut donc, malheureusement, présenter son intervention en cet instant.

Avant d'aborder l'examen du budget de la coopération, M. Croze voulait souligner, devant le Sénat, la situation économique plus que préoccupante du tiers monde.

Il s'agit aujourd'hui, si vous reprenez le projet du VIII^e Plan, de « sauvegarder la croissance du tiers monde face au second choc pétrolier ».

Il apparaît en effet que les pays démunis de ressources seront plus touchés par la crise pétrolière que les pays industrialisés. Leur facture pétrolière, toujours plus lourde, pèse sur leur balance commerciale et peut représenter jusqu'à 50 p. 100 de leurs importations. Leur capacité de financement semble, malheureusement, devoir rester limitée car il s'avère « que le prélèvement pétrolier intense et durable ralentira la croissance des pays occidentaux, leurs importations en provenance des pays en voie de développement ainsi que leur capacité d'aide publique ; cela dans une mesure supérieure aux efforts accrus d'aide des pays pétroliers ».

Face à ce verdict, on a du mal à imaginer l'ampleur à venir de la pauvreté du tiers monde, surtout lorsque l'on sait que 800 millions d'hommes vivent déjà dans la pauvreté absolue, ce qui revient à dire que 40 p. 100 de la population du Sud ne fait que survivre. Je citerai encore un dernier chiffre ; l'U.N.I.C.E.F. a estimé qu'en 1979, 30 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans sont morts d'inanition.

Comment ne pas rappeler les propos du président de la Banque mondiale : « La pauvreté se trouve au-dessous de toute définition rationnelle de la décence humaine ». C'est pourquoi, mes chers collègues, M. Croze n'entendait pas insister davantage, mais il tenait à souligner la gravité du problème du tiers monde, posé par le tryptique : explosion démographique, développement rural, manque de financement.

Cela étant, ce n'est qu'en augmentant sa coopération et en l'adaptant du mieux possible à l'évolution du monde que la France peut aider à débloquer le développement du tiers monde, et en particulier celui de l'Afrique. Pour cela, il lui faut donc, en premier lieu, monsieur le secrétaire d'Etat, un budget approprié.

Votre budget, c'est vrai — les orateurs qui m'ont précédé l'ont constaté — est en progression constante depuis quelques années.

Il augmente en pourcentage et en volume, c'est vrai.

M. Croze reconnaît également que les critiques apportées par les parlementaires l'année dernière sur les crédits affectés aux concours financiers et à la coopération technique militaire semblent avoir été prises en considération — M. Robert Schmitt, dans son excellent rapport, l'a souligné tout à l'heure — puisqu'en effet, ils plafonnent au bénéfice de l'aide économique et sociale.

Il semble néanmoins inquiétant à notre collègue M. Croze de diminuer l'assistance en personnel militaire alors que la conjoncture actuelle incite certains Etats à renforcer leur défense pour la sauvegarde de leur indépendance. Ces pays ont besoin de spécialistes pour les former à l'utilisation d'armes modernes. Et si la France ne souhaite pas leur dispenser cette formation, il est inutile de dire que d'autres s'empresseront de la leur donner, et il n'est pas besoin de préciser les conséquences qui peuvent en résulter.

Si donc notre participation à l'équipement des forces militaires diminue, il serait souhaitable, estime M. Croze, qu'au moins un effort soit fait pour la formation du personnel militaire.

En revanche, monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget privilégie l'aide économique et sociale, qui progresse cette année de 21,9 p. 100. Cette nouvelle direction est, à son avis, tout à fait essentielle pour aider les pays en voie de développement à sortir de l'impasse économique.

Certes, cette augmentation des crédits de paiement au détriment des autorisations de programme a été rendue nécessaire, puisque la lecture de votre budget le montre aisément, les crédits de paiement ne suivaient pas dans le temps, comme ils l'auraient dû, les autorisations de programme.

Le rattrapage ayant été fait cette année, il faut souhaiter que l'an prochain, les autorisations de programme puissent reprendre leur progression, avec toutefois la garantie que les crédits de paiement suivront convenablement et dans des délais normaux.

Toutefois, en survolant votre budget, on remarque que l'aide au développement rural progresse de plus de 30 p. 100. Cette action, jugée déjà prioritaire par votre ministère en 1978, doit encore être renforcée dans les budgets à venir. Elle devrait constituer la ligne directrice de notre politique de coopération.

S'il faut une aide à l'investissement importante dans ce domaine, il faut surtout une assistance technique plus poussée pour la formation et une initiation des villageois, afin d'éviter le fléau de l'urbanisation et la baisse de la productivité agricole.

Or nous n'avons actuellement que 315 assistants techniques pour le développement rural sur un total de 10 500 assistants techniques expatriés. Nous sommes donc conscients que nous ne pouvons aller à l'encontre des Etats qui, depuis leur indépendance autour des années soixante, souhaitent l'aide d'enseignants plutôt que celle de formateurs ruraux. Une sensibilisation de leur part sur les besoins fondamentaux de leur population plutôt que sur des besoins dits « de prestige » devrait se faire, car le temps joue contre nous et « le compte à rebours a commencé ».

L'action des coopérants volontaires des organisations non gouvernementales, au sein des groupes ruraux, est un exemple remarquable de formation et d'initiation aux techniques agricoles appropriées aux besoins locaux. Pourtant, ces jeunes ne bénéficient pas de la sécurité sociale comme leurs homologues allemands, néerlandais, belges.

La commission des jeunes, avez-vous répondu à une question écrite de M. Croze, il y a quelque temps, devait formuler très prochainement des propositions concrètes en vue d'apporter une solution au problème de leur convention sociale. Or, dans votre budget, les dotations inscrites au profit des volontaires de progrès, de missions d'experts et de l'accompagnement de l'assistance technique baissent en francs constants, et M. Croze n'a pas trouvé les crédits qui auraient permis de leur accorder la couverture sociale promise.

La politique de reconduction de votre personnel, si elle est une bonne mesure de redéploiement et de transfert des postes pour plus d'efficacité, peut manquer de souplesse pour les postes à l'étranger.

Comme tous les ministères, vous avez été gêné cette année, monsieur le secrétaire d'Etat, par les problèmes de la création d'emplois, et je ne peux que regretter que votre ministère, qui n'est pas tout à fait comme les autres, n'ait pas bénéficié d'une dérogation dans le cadre de la politique générale menée par le Gouvernement.

En effet votre ministère a aujourd'hui en charge vingt-six pays contre vingt-deux il y a encore peu de temps, et le nombre de nos compatriotes à l'étranger est en augmentation

constante, ce qui entraîne logiquement un accroissement de vos charges, de votre action, et la nécessité d'augmenter vos moyens en matériel et en hommes, afin de satisfaire leurs besoins et leurs préoccupations.

Or, une des préoccupations principales de nos compatriotes vivant à l'étranger est la scolarisation de leurs enfants. Si, cette année, la rentrée scolaire s'est relativement bien passée — à ma connaissance, trois professeurs seulement n'auraient pas rejoint leur poste à ce jour — vous savez que nos écoles manquent d'enseignants, et que les dirigeants font ce que M. Croze appelle « de la corde raide » et doivent accomplir des prouesses pour arriver à ce résultat.

Tous les ans nous demandons ici une augmentation du nombre de professeurs pour assurer une scolarisation correcte, et il est regrettable de constater que, cette année, nous régressons, puisqu'il n'est créé aucun poste nouveau. Certaines écoles vont se trouver à la merci de l'absence d'un professeur, et il faudrait que vous puissiez au moins créer des postes d'une façon ponctuelle et en fonction des besoins urgents qui ne manqueront pas de se présenter.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pour faire une bonne coopération, il faut des hommes motivés. Pour cela, il est nécessaire qu'ils puissent bénéficier de conditions de vie correctes et correspondant à ce qui leur est dû.

Vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, leurs problèmes et nous savons que, dans la mesure de vos moyens, vous faites ce que vous pouvez pour les résoudre. Mais M. Pierre Croze entend insister, une fois de plus, sur un problème qui devient crucial, à savoir les logements.

Dans beaucoup de pays nos compatriotes ont d'énormes difficultés pour se loger. Très souvent, c'est le prix des loyers qui est exorbitant. Ailleurs, ce sont les logements qui sont d'un confort inacceptable et manquent de l'équipement le plus élémentaire. Dans certains pays, la situation est telle que nos coopérants préfèrent résilier leur contrat et revenir en métropole avant son échéance, plutôt que de continuer à vivre dans de telles conditions.

Certes, vous pourrez répondre que ce sont les Etats qui ont la responsabilité de loger les coopérants, mais il vous faut veiller à ce que ces Etats respectent les accords qu'ils ont pris, qu'ils procèdent à un entretien permanent et systématique des immeubles, et que les logements mis à la disposition des coopérants soient décentement et convenablement équipés.

C'est avec plaisir que nous avons constaté que l'aide au développement industriel et minier s'orientait vers l'exploitation des énergies nouvelles, exploitation absolument nécessaire en raison de l'importance de la facture pétrolière que M. Pierre Croze évoquait au début de ce propos.

En particulier, à propos des énergies renouvelables, il pense que d'autres voies que le pompage photovoltaïque pourraient être exploitées rapidement, et avec des budgets conséquents. Par exemple, ce serait le cas d'une utilisation plus rationnelle du bois de feu, le plus souvent gaspillé avec des rendements de 5 à 10 p. 100, alors que la surexploitation de la forêt pose des problèmes écologiques considérables. Il ne s'agit pas, ici, de payer des recherches, mais d'aider la diffusion d'appareils connus que sont les réchauds à bois. Dans un autre domaine, les biodigesteurs à méthane représentent déjà plusieurs millions d'installations, en Inde et en Chine. Il en est de même de la petite hydro-électricité, dont le potentiel est inexploité.

Il est inutile de vous rappeler que notre industrie nationale est bien placée pour résoudre le problème crucial de la dépendance énergétique des pays en voie de développement. En effet, nous produisons déjà une gamme variée d'appareils capables de brûler ou faire fermenter toutes sortes de matières végétales, allant de la paille à la noix de coco, en passant par la canne à sucre. Nos capteurs solaires sont compétitifs, ainsi que nos petites turbines hydro-électriques.

L'énergie est aujourd'hui un besoin vital pour tous les pays. La France dispose, en ce qui concerne les pays en voie de développement, de bons atouts que nous pouvons utiliser pour les aider.

Enfin, si l'action sanitaire et sociale n'est pas délaissée par votre ministère, l'action culturelle chute. S'il est indéniable que l'on doit substituer progressivement l'action technique à l'action culturelle, raison de plus pour maintenir du « matériel culturel ». Or, il y a sept ans, la France expédiait en Afrique 1 600 000 livres ; aujourd'hui, elle n'en expédie que 230 000.

En revanche, je tiens à souligner l'effort effectué pour les programmes de radio et de télévision en offrant des heures gratuites par la diffusion de programmes achetés à FR 3 et à Radio France internationale. Mais l'appui pédagogique audiovisuel — livres, cinéma, journaux — doit compenser toute baisse de l'action culturelle.

Quant à la recherche scientifique, elle progresse de 21 p. 100 au profit du G.E.R.D.A.T. et de l'O.R.S.T.O.M. sous l'égide d'un président commun, et la gravitation de huit organismes qui font de la recherche appliquée. Ces crédits doivent moins tendre à payer nos propres chercheurs qu'à aider les pays en voie de développement par une formation scientifique adéquate. Je crois qu'il s'agit là, monsieur le secrétaire d'Etat, d'un point important sur lequel je me permets d'attirer votre attention.

Après cette brève analyse, ce rapide survol, je dirai que votre budget, axé prioritairement sur l'aide économique et la recherche scientifique, s'inscrit avec satisfaction dans la ligne de conduite que la France doit mener vis-à-vis du tiers monde, la coopération de substitution s'effaçant au bénéfice d'une nouvelle approche de développement fondée sur la satisfaction des besoins essentiels.

Pourtant, il faut reconnaître que le ton de l'aide ne sonne pas encore tout à fait juste. En effet, il arrive que certains Etats, souvent les plus démunis, fassent des demandes d'aide qui ne sont pas axées sur les besoins fondamentaux. Il faut bien constater que notre aide ne sera réellement efficace que si ces Etats utilisent tous les moyens que nous leur donnons pour sortir leur population de la pauvreté.

De l'autre côté, nos structures semblent grippées, parce que la philosophie qui soutient notre action reste encore tirailée entre deux écoles, l'une jouant le principe de la solidarité et de la générosité planétaire, l'autre le jeu de la suprématie liée à l'efficacité. L'amalgame de ces deux tendances n'est pas encore réalisé. Il donnerait comme principe universel le bénéfice mutuel des échanges, l'intérêt réciproque, que nous ne sentons pas toujours.

Le Nord et le Sud ne peuvent continuer à faire des affaires selon le train-train habituel, avec quelques aménagements de détail. Ce qu'il faut, c'est une sérieuse réorientation intellectuelle tendant à déterminer un changement profond, pour une coopération plus opérationnelle. Il est actuellement regrettable qu'à part la convention de Lomé-II, il n'existe aucun exemple à moins de cinq ans d'accords du même type.

La concertation entre pays partenaires — pays industrialisés, pays pétroliers, pays en développement — devrait aboutir impérativement à des négociations tripartites capables d'enrayer le blocage à venir du développement des pays en voie de développement et, par entraînement, du monde entier.

La France n'a certainement pas les moyens de tout faire par elle-même. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de choisir cette direction dans laquelle il nous faut développer notre action et mener notre coopération. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement). Mesdames, messieurs les sénateurs, M. le président vous a fait part des excuses et des vifs regrets du ministre de la coopération. M. Galley m'a chargé de faire appel à toute votre compréhension, sachant que vous partagez avec lui son souci constant d'ajuster sur place, autant que faire se peut, nos actions de coopération aux réalités propres des pays qui entretiennent avec la France ces liens de coopération.

Ce que nous venons d'entendre a si bien situé et retracé l'essentiel du budget de la coopération qu'il n'est plus nécessaire de dresser un tableau détaillé des lignes d'évolution des crédits de ce département. Je tiens à souligner plus particulièrement la pertinence des analyses de M. Robert Schmitt sur l'économie africaine et les inquiétudes qu'elle soulève, de M. Louis Martin sur la situation politique, qu'il a parfaitement saisie et exposée, et de M. Delmas sur les questions culturelles dont on a parfaitement perçu, à travers son rapport, à la fois les ombres et les lumières.

Il apparaît souhaitable de répondre plus précisément à deux catégories de remarques. Les unes concernent le cas précis des pays les moins avancés, singulièrement ceux du Sahel, dont

vous avez à peu près tous parlé ; les autres portent sur la politique culturelle, qui a également été l'un des points forts de ce débat.

Sur le premier point — M. Taittinger, au nom de M. Croze, l'a souligné — il est malheureusement exact que les perspectives d'avenir qui s'offrent à l'Afrique ne portent pas, au premier examen, à l'optimisme. En effet, les termes de l'échange, qui s'étaient plutôt améliorés en faveur du tiers monde depuis la dernière guerre mondiale, malgré certaines périodes défavorables au point bas des cycles économiques, ont tendance, depuis 1974, à se dégrader sensiblement.

Comme l'a remarqué M. Chauvin, l'inflation qui sévit en Occident se répercute largement, à travers le prix des objets fabriqués, sur le coût des importations du tiers monde, tandis que la stagnation de la production et des échanges mondiaux se traduit par une régression des cours des matières premières exportées par l'Afrique, à l'exception, bien entendu, de ceux de l'énergie sous ses différentes formes. Aux effets désastreux de cette dégradation des termes de l'échange entre pays développés et tiers monde s'ajoutent ceux d'une ponction insupportable pour les pays les plus pauvres, au profit des pays exportateurs de pétrole.

Il y a dix ans, les exportations du Sénégal en arachides couvraient six fois les importations de pétrole de ce pays. Elles n'en représentent plus actuellement que la moitié. Se sont conjuguées pour ce résultat : la hausse des prix des hydrocarbures, la sécheresse et la baisse des cours de l'arachide. Comment s'étonner, dans ces conditions, d'assister à de véritables naufrages économiques dans les pays non producteurs de pétrole, et singulièrement dans ceux qui sont touchés par la sécheresse ?

Les mécanismes implacables de cette conjoncture suffisent, à eux seuls, à expliquer la politique définie par le Président de la République et à en justifier le bien-fondé.

La moitié des pays avec lesquels coopère notre pays par le truchement du ministère de la coopération sont ou seront classés parmi les moins avancés. Ce sont les plus vulnérables aux dérèglements économiques extérieurs, les plus fragiles face aux tentatives de déstabilisation suscitées de l'étranger. Ils constituent une priorité dans la programmation des actions menées par ce département ministériel, priorité difficile à mettre en œuvre, il faut bien le dire, car les Etats africains les moins pauvres et capables de participer au paiement des coopérateurs sont bien plus attrayants pour ces derniers et présentent, de surcroît, un grand nombre de projets d'investissements séduisants.

Ces graves difficultés que connaissent les pays non producteurs de pétrole expliquent aussi pourquoi la France poursuit avec tant d'obstination la conclusion d'accords de prix par produit entre producteurs et consommateurs et favorise la création puis l'extension de mécanismes correcteurs, comme celui du Stabex, exemple unique de compensation automatique, par les acheteurs, des déficits de recettes à l'exportation des pays en voie de développement, exemple, hélas ! peu suivi par les autres grandes puissances économiques et dont la Communauté économique européenne peut tirer une légitime fierté au niveau du principe.

Or, toute l'aide internationale versée sous forme d'investissements dans des projets de développement peut être annulée par la chute des cours de telle ou telle matière première essentielle pour la survie d'un groupe de pays. Mais, si les investissements dans le tiers monde nourrissent les exportations des Etats développés, leurs effets sont rarement aussi bénéfiques pour les populations concernées que le maintien des prix des cultures de rente comme le cacao ou le café. En effet, certaines productions agricoles font vivre en Afrique, beaucoup d'entre vous l'ont remarqué, un paysannat nombreux et travailleur. Lorsque le prix de vente issu des cours internationaux descend en dessous du prix de revient, c'est tout un peuple qui est réduit à la misère et c'est l'équilibre d'une société qui vacille.

En outre, sur ces mêmes paysans, les producteurs de pétrole prélèvent en quelque sorte leur impôt par l'élévation du coût des transports, des engrais, de l'utilisation des outils mécanisés. Quand bien même cette taxe indirecte levée par l'accroissement du prix du pétrole serait restituée par les producteurs aux pays les moins avancés — ce qui est très loin d'être le cas — l'appauvrissement du petit peuple rural persisterait et une telle compensation ne profiterait qu'à l'Etat, dont les structures sont généralement hypertrophiées et mal adaptées aux besoins des

administrés. Ce type de phénomène est à la fois grave et préoccupant : on risque de le trouver à l'origine de nombreux bouleversements politiques, aujourd'hui et demain.

La stabilité relative dont font preuve les Etats victimes de ce cataclysme économique témoigne, en revanche, de leur maturité et surtout de la patience de leur paysannat. Dans de telles conditions, on conçoit la difficulté pour ces Etats de montrer une grande rigueur dans le recouvrement des impôts et le licenciement de certains fonctionnaires, même inutiles. Déjà, en France, ce genre d'opérations n'est pas toujours facile, nous le savons.

Il paraît hasardeux en tout cas de critiquer l'importance des crédits consacrés aux concours financiers. Au contraire, cette ligne budgétaire est vraisemblablement insuffisamment dotée pour 1981 lorsqu'on examine les prévisions économiques des Etats du Sahel.

C'est ici, je crois, qu'il convient de donner du développement une image plus proche des réalités. Dans plusieurs cas — et singulièrement dans les pays les plus démunis — il devient difficile de parler de vastes projets d'aménagement et d'investissements coûteux, lorsqu'on sait que l'appareil de l'Etat, avec ses services et les besoins quotidiens de sa gestion, ne parvient pas toujours à boucler ses dépenses mensuelles les plus incompressibles : traitements de fonctionnaires, fournitures d'eau et d'électricité dans les agglomérations importantes, services publics indispensables, etc.

Cela, il faut le dire très clairement et veiller à ce que la démarche de la coopération soit conçue de façon à prendre les problèmes dans l'ordre, c'est-à-dire en commençant par l'essentiel, au lieu de se lancer dans des réalisations dispendieuses dont l'utilisation et le coût d'entretien dépasseraient largement les moyens humains et financiers des bénéficiaires. Le Gouvernement est totalement d'accord avec vous sur ce point.

Le deuxième point qui mérite d'être relevé dans les interventions de MM. les rapporteurs et dans celles de la plupart d'entre vous, notamment dans la vôtre, monsieur Taittinger, au nom de M. Croze, concerne la politique culturelle. En raison des difficultés budgétaires qui étaient les siennes et de certaines évolutions pernicieuses dûment constatées, le ministère de la coopération a entrepris une large réflexion sur ce problème véritablement essentiel.

L'Afrique noire, dans le cadre de ses traditions millénaires, se reconnaît mieux — c'est un fait d'évidence — dans l'humanisme occidental que dans le totalitarisme inspiré du marxisme. Elle a su, à travers ses coutumes ancestrales, développer un mode de vie communautaire qui préserve l'individu, son travail et la survie du groupe. Elle n'a donc que faire d'idéologies importées qui, sous prétexte de libérer les peuples, les asservit par le parti, la police et l'armée.

Or, en dépit de ce rejet de principe, le communisme, puisqu'il faut l'appeler par son nom, au service d'un impérialisme séculaire — j'en reparlerai tout à l'heure à propos des affaires militaires — a réussi à étendre son action corrosive sur le continent noir. Il s'agit pour nous — et il ne faut pas le cacher — de contrebalancer son influence et de permettre aux valeurs libérales propres à l'Afrique de demeurer vivantes au sein des jeunes générations, dans l'attente du jour où celles-ci souhaiteront renouer totalement avec leurs traditions authentiques, sans renoncer pour autant à la modernité.

Voilà évidemment ce qu'on appelle « néo-colonialisme », mais vous sentez bien que c'est autre chose ; il s'agit de stratégie mondiale.

Il est donc indispensable — et nous en avons la démonstration tous les jours — face à un totalitarisme souvent agressif, de maintenir présente partout où cela sera possible notre culture française qui, entre parenthèses, est un véhicule de tolérance, de respect de la vie et de condamnation de la violence.

Sur ce point, la politique du ministère de la coopération rencontre les vœux de la plupart d'entre vous. C'est en fonction de ces options qu'a été multipliée — insuffisamment, vous l'avez dit, monsieur Taittinger — la diffusion du livre scolaire, augmenté le nombre des boursiers, facilitée la grande idée gabonaise dont on a parlé tout à l'heure de créer une station d'émission radiophonique de puissance internationale en langue française. Enfin, l'autonomie financière a été accordée aux centres culturels pour leur permettre de percevoir des recettes, d'augmenter leurs ressources et, par conséquent, leurs moyens de rayonnement.

Toutefois, la culture française en Afrique est diffusée pour servir non pas de modèle, mais de référence, et c'est l'essentiel ; non pour effacer la diversité des civilisations que ce grand continent a suscitées, mais pour les préserver et même les promouvoir malgré le grand bouleversement économique que nous connaissons. A aucun moment, notre présence culturelle ne saurait être dominatrice ; tout au contraire, elle doit toujours s'attacher à respecter les spécificités de chacune des nations qui acceptent de l'accueillir.

De même apparaît-il utile et même nécessaire de réorienter lentement, mais fermement, notre action éducatrice. L'instruction obligatoire et généralisée n'est pas à la portée du budget de la plupart des Etats ou des pays d'Afrique, malgré la soif de savoir qui les anime.

D'autre part, le cursus scolaire français ne doit pas être considéré, en Afrique, comme le meilleur modèle. Il s'agit, en réalité, de dispenser un enseignement primaire qui préserve, à la campagne et dans le monde rural, les valeurs héritées de la tradition rurale et prévienne l'exode urbain qui est sans issue, du moins pour l'instant.

L'enseignement secondaire doit être pratiqué et conduire — c'est l'essentiel aussi — à la constitution d'une classe moyenne formée sans gaspillage dans une société où règne la pénurie, enfin compétente dans les professions fondamentales qui font la qualité d'une fonction publique numériquement adaptée aux besoins et à la richesse d'une nation prospère et équilibrée.

Enfin, le dénombrement des emplois exigeant des qualifications très élevées doit seul déterminer le flux des étudiants au niveau supérieur. Toute autre politique conduit au chômage des intellectuels, à l'exode des cerveaux et à l'instabilité sociale.

Dans ces conditions, une pause dans l'énorme effort d'enseignement entrepris en Afrique francophone paraît devoir être marquée sous le bénéfice des idées que je viens de développer, afin de redéfinir avec nos partenaires africains les objectifs souhaitables, politiquement adaptés et humainement efficaces.

Je voudrais, parvenu à ce point de mon propos, ajouter certaines considérations que m'inspirent les questions qui ont été posées et le développement des interventions.

Je ne reviendrai pas, bien sûr, sur celles auxquelles j'ai répondu dans cette première partie. Je répondrai aux questions plus spécifiques que je ne voudrais pas négliger devant le Sénat.

M. Croze, par l'intermédiaire de M. Taittinger, m'a interrogé sur la scolarisation des enfants français. Cette question est importante, notamment pour les sénateurs représentant les Français de l'étranger.

Le ministère de la coopération a poursuivi, dans l'année qui se termine, son effort en faveur de la scolarisation de ces enfants.

M. Charles de Cuttoli. Très bien !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. L'aide aux investissements, monsieur de Cuttoli, est passée, dans ce domaine, de 8 millions de francs en 1979 à 12 millions de francs en 1980, et la subvention de fonctionnement s'est élevée à 5 500 000 francs au lieu de 4 600 000 francs.

L'effectif des enseignants s'est légèrement accru. Les familles françaises résidant dans ces pays de l'Afrique francophone ne sont pas, à cet égard, défavorisées — et il ne faut pas qu'elles le soient d'ailleurs — par rapport à celles qui sont installées dans d'autres pays étrangers. Le ministère de la coopération en donne l'assurance. En 1981, les demandes nouvelles seront examinées avec toute l'attention souhaitable.

En ce qui concerne les enseignants, les prévisions budgétaires ne permettent pas de décider *a priori* de la création de postes nouveaux, mais des solutions seraient recherchées, cas par cas, si des urgences absolues se présentaient.

C'est à nouveau sur les investissements que portera l'effort principal du ministère de la coopération. D'ores et déjà, on prévoit que le projet de complexe éducatif d'Abidjan pourrait se voir doter — il n'est pas encore réalisé, mais c'est en bonne voie — avec l'accord du comité directeur du fonds d'aide et de coopération, d'une subvention de 20 millions de francs en plusieurs tranches.

En matière d'aide aux investissements destinés à la scolarisation des enfants français, l'objectif n'est pas de financer en totalité les constructions nouvelles. Il existe des organismes publics qui consentent aux associations de parents d'élèves des prêts à des conditions intéressantes. Le Gouvernement, par ses subventions, souhaite limiter et équilibrer les charges annuelles de remboursement qui naissent ainsi, afin que celles-ci ne pèsent pas exagérément sur les droits de scolarité. Le ministre souhaite que l'employeur puisse prendre à sa charge une partie de ces droits afin qu'ils restent dans des limites acceptables, et il est soucieux de faire le nécessaire pour qu'ils le demeurent.

En ce qui concerne l'institut de la santé publique, dont M. Chauvin m'a parlé, cette idée est si intéressante qu'elle a déjà été mise en application par un certain nombre d'organismes.

Plusieurs instituts ou centres de ce type existent — je le rappelle, car cela intéresse directement le Sénat et sera ainsi mentionné au *Journal officiel*. Je cite l'école nationale de la santé publique à Rennes, l'institut Léon-M'Ba, à Paris, l'institut Hauphouët-Boigny, à Marseille. En particulier, ces deux derniers instituts sont hautement spécialisés dans les problèmes de santé des régions intertropicales. Ils assurent simultanément un rôle de formation et de recherche. Le ministère de la coopération est représenté, je le signale, dans les conseils d'administration de ces trois instituts, ce qui assure par conséquent la coordination des programmes de formation et de recherche.

Pour marquer l'intérêt que le Gouvernement attache, comme M. Chauvin, au développement de la médecine préventive, je signale que le premier projet à l'étude, dans le cadre de l'action concertée pour le développement de l'Afrique dû à l'initiative du Président de la République, est précisément un programme de vaccination, auquel le fonds d'aide et de coopération pourrait consacrer, sur une période pluriannuelle, une subvention de 25 millions de francs.

Je voulais également, monsieur Chauvin, vous rassurer au sujet de l'aide publique de la France. Cette aide de la France au développement avait dépassé 14 milliards de francs en 1979. Globalement, le pourcentage par rapport au P.N.B. — produit national brut — a atteint 0,59 en 1979 et il dépassera quelque 0,60 en 1980 ; après un ralentissement qui a pu être observé effectivement de 1970 à 1978, nous constatons donc une légère tendance au redressement, autrement dit, notre effort commence à reprendre sa progression. Le Gouvernement a l'intention d'atteindre 0,70 p. 100 dans les meilleurs délais. J'ajoute qu'avec 0,59 p. 100 du P.N.B. nous restons tout de même dans le peloton de tête des pays industrialisés.

J'en arrive aux problèmes militaires et même, dans certains cas, stratégiques.

J'ai entendu, à cet égard, des remarques, et tout d'abord de M. le sénateur Taittinger. A les examiner, elles sont totalement justifiées et je pense, comme lui, qu'il est de notre devoir, dans la conjoncture actuelle, d'aider, pour les raisons que j'ai avancées tout à l'heure, nos amis africains à renforcer leur défense.

Il est vrai que les crédits affectés à l'assistance au personnel militaire marquent une certaine stagnation qui résulte d'une diminution du nombre de nos assistants. Cette diminution tient à deux causes : d'une part, à une déflation continue due au remplacement progressif des coopérants militaires français par des cadres africains qualifiés, ce qui est d'ailleurs l'objectif de la coopération ; d'autre part, pour l'essentiel, à une évolution conjoncturelle au cours de l'année 1980.

En effet, l'an dernier, nous avons consenti un gros effort en faveur du Tchad et de la Mauritanie, effort qui a cessé pour les raisons politiques que vous connaissez. En compensation, mais dans une moindre mesure, nous avons ouvert une cinquantaine de postes en République centrafricaine et nous augmentons le nombre de nos techniciens d'aviation au profit des Etats qui se dotent d'aéronefs modernes.

S'agissant — la question a été posée — de la formation du personnel militaire dans nos écoles ou dans nos centres de formation d'instructeurs, je pense, comme M. Taittinger, qu'elle représente une tâche prioritaire et que la part du budget qui lui est réservée ne répond pas, bien sûr, en totalité à ses besoins. Aussi puis-je l'assurer que M. Galley veillera, lors de l'exécution du budget de 1981, à faire abonder, par un redéploiement de ses crédits, les dotations réservées à la formation des cadres et des spécialistes militaires africains.

En ce qui concerne le Tchad, dont on a parlé sous diverses formes ici, je n'ai pas conscience que la politique de la France durant ces derniers mois puisse être critiquée en quoi que ce soit.

Elle a, sur la demande des autorités légitimes, fait venir — vous vous en souvenez — un élément armé qui a contribué largement à la constitution d'un gouvernement d'union nationale transitoire. Lorsque ce Gouvernement nous a demandé, en avril dernier, de retirer nos troupes, celles-ci ont effectivement été retirées. La guerre civile s'est, depuis, déchaînée, mais notre responsabilité ne peut être retenue sur ce point.

Il existe, d'ailleurs, des critiques de toutes tendances. Il y a ceux qui nous disent que nous aurions dû rester et ceux qui prétendent que nous ne sommes pas partis assez tôt, ce qui prouve tout de même que notre position en cette affaire était assez équilibrée.

Dans cette guerre, qui est un drame auquel nous ne pouvons, certes, rester insensibles, cette neutralité, malheureusement, n'est pas la règle générale des pays intéressés à ce conflit.

Je lisais, vers midi, une dépêche de l'Agence France-press qui diffusait une déclaration du président Senghor dans laquelle on peut lire ceci : « L'impérialisme le plus grave pour l'Afrique est l'impérialisme africain, surtout lorsqu'il est teinté de racisme ».

Je ne reprendrai pas cette déclaration au nom du Gouvernement français, mais je la signale parce qu'elle dit bien ce qu'elle veut dire ; il suffit d'en lire les suites par ailleurs.

Je partage la préoccupation du groupe communiste concernant la situation économique grave des pays du tiers monde. Le Gouvernement, non seulement la partage, mais la précède dans l'action ; ce budget en est le témoignage.

Plusieurs orateurs, dont Mme Perlican, ont évoqué la dette des Etats du tiers monde. Cette dette est la preuve que l'Occident et la France notamment ne prêtent pas qu'aux riches.

Je soulignerai que les dettes de ces mêmes Etats à l'égard des pays appartenant à d'autres régions du monde, spécialement du monde soviétique, ne correspondent guère qu'à des dépenses d'armement ; ce n'est pas le cas pour nous.

La France vient d'annuler pour plus de 7 millions de francs de dettes en faveur des pays les moins développés.

Puisqu'on s'est livré à des comparaisons à la tribune, je dirai que l'aide des Etats communistes au tiers monde représente trois dix-millièmes de leur produit national, c'est-à-dire dix fois moins que l'aide moyenne des Etats membres de l'O.C.D.E.

Dans les conflits que connaît actuellement l'Afrique, en Ethiopie, en Somalie, au Tchad, en Angola, en Namibie, j'ai le regret de constater que l'essentiel des armes est soviétique. Il est donc curieux que l'on puisse parler d'agression française alors qu'aucun soldat français n'est impliqué, de près ou de loin, dans ces conflits, je ne comprends vraiment pas comment on peut émettre une telle critique.

Monsieur Machefer, je puis vous assurer de la convergence de nos préoccupations concernant l'agriculture vivrière. Vous avez raison. L'autosuffisance alimentaire est une priorité que nous recherchons. Elle représente tout de même 30 p. 100 de nos investissements en Afrique.

Pour la station Afrique n° 1, les longueurs d'ondes utilisées seront celles des récepteurs les moins chers ; je le dis en particulier à l'attention de M. de Cuttoli. Quand je parle des récepteurs les moins chers, cela peut englober parfois des récepteurs d'occasion.

Les critiques concernant la diminution des crédits du cinéma sont, je crois, un peu excessives puisque après vingt ans d'indépendance, ces Etats doivent prendre en charge leur politique culturelle. Nous serions peut-être accusés d'un certain néocolonialisme si nous poursuivions ce mécénat sans passer par l'intermédiaire des gouvernements intéressés.

Monsieur Machefer, vous auriez souhaité poser une autre question à M. Galley et vous m'avez dit que vous pourriez utiliser la procédure de la question orale par exemple. Mais je demanderai à M. le ministre de la coopération d'y répondre comme s'il s'agissait d'une question posée dans le cadre de la discussion de son budget.

Monsieur Schmitt, je voudrais vous rassurer sur le taux de croissance du coût de fonctionnement du ministère de la coopération. Ce taux est à peu près le même que pour le reste du budget. Il s'explique par des dépenses d'informatisation, par l'élévation du prix des transports et par le transfert d'autres chapitres.

Ce département ministériel consacre moins de 5 p. 100 de son budget à ses moyens de fonctionnement, ce qui constitue un record pour un organisme d'aide au développement.

Notre situation est donc très tendue sur le plan budgétaire et nous pouvons difficilement restreindre beaucoup plus les coûts de fonctionnement, étant donnée la proportion tout à fait médiocre qu'ils représentent dans l'ensemble du budget.

Monsieur Taittinger, je vais vous répondre sur la sécurité sociale volontaire. Un vœu a été exprimé par le conseil supérieur des Français à l'étranger. Le ministre de la coopération, qui a eu connaissance de ce vœu, a eu le souci de confier l'étude du dossier à la commission coopération-jeunesse. Par conséquent, il l'étudie en collaboration avec son collègue le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Cette commission a conclu à la nécessité impérieuse pour ces jeunes gens et ces jeunes filles de bénéficier d'une couverture sociale équivalente à celle de tous les travailleurs français expatriés et, ultérieurement, de la continuité de cette couverture lors du retour en France. Elle a conclu aussi à l'impossibilité pour eux-mêmes et pour les organisations à but non lucratif qui les envoient ou qui les emploient de supporter la charge financière des cotisations au régime d'assurance volontaire de sécurité sociale.

Des contacts préalables pris par cette commission il ressort que le ministère de la santé et de la sécurité sociale et l'U.N.E.D.I.C. seraient favorables, du point de vue juridique, à l'adhésion des intéressés aux différents systèmes de protection, pourvu que les cotisations exigibles soient prises en charge par un organisme quelconque, en partie ou en totalité, ce point n'étant pas fixé.

M. Galley a fait procéder à des études en vue de préciser le coût de cette couverture qu'on peut estimer actuellement à environ 5 millions de francs. Dans le cadre du présent budget, je ne vois pas comment il serait possible de les intégrer.

La prise en compte de cette somme pose des problèmes que le ministre de la coopération souhaite résoudre en liaison étroite avec les autres ministres intéressés et avec l'aide du Parlement. L'un d'entre vous, M. Cantegrit, suit de très près l'évolution de cette question. Nous espérons trouver une solution qui pourrait être présentée lors d'un prochain débat budgétaire. Pour le moment, il me paraît difficile, voire impossible, de régler ce problème en l'état.

Monsieur Machefer, vous avez mentionné les crédits qui sont alloués aux volontaires du progrès, et qui permettraient d'atteindre un effectif de croisière de 500 volontaires contre 480 l'an dernier.

M. Galley est le président des volontaires du progrès et il considère leur action comme exemplaire. Leur effectif, était d'à peine 300 il y a trois ans ; la progression, au cours des trois dernières années, a été satisfaisante et l'objectif fixé antérieurement pour 1981, c'est-à-dire 500, sera atteint.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les observations que je voulais formuler en réponse aux questions qui ont été posées à propos du budget du ministère de la coopération. Il est heureux que ce débat ait pu se dérouler devant votre assemblée car vos observations — je l'ai bien compris, bien que je connaisse ce budget moins bien que vos rapporteurs et que les orateurs qui sont intervenus — auront apporté des avis extrêmement précieux.

En terminant, je dirai encore un mot de l'Afrique.

L'Afrique a d'abord besoin de paix, surtout dans les jours qu'elle traverse. Tous ceux qui travaillent à y attiser des haines, des luttes, trahissent non seulement l'humanité mais aussi les générations futures de ce continent.

Aussi faut-il souhaiter que les Africains sachent imposer la paix à ceux dont l'ambition criminelle est toujours de rallumer la guerre afin de déstabiliser tel ou tel Etat.

En conclusion, je demande au Sénat de voter le budget de la coopération, malgré les quelques imperfections qui y apparaissent, au nombre desquelles figure la présence d'un présentateur occasionnel. (*Sourires et applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la coopération et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III. — Plus 110 865 797 francs. »

La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au titre III du budget de la coopération, figurent notamment les crédits destinés à la coopération culturelle. Nos rapporteurs, et particulièrement M. Delmas, au nom de notre commission des affaires culturelles, ont dénoncé l'insuffisance de ces crédits qui, loin de connaître le moindre accroissement, subissent une baisse de 0,15 p. 100, ce qui représente, en fait, une diminution de 12 à 15 p. 100, si l'on tient compte de l'érosion monétaire. Cette régression est d'autant plus frappante, monsieur le secrétaire d'Etat, que, dans le même temps, l'ensemble du budget du ministère de la coopération augmente de 17 p. 100.

L'action culturelle apparaît donc sacrifiée. Certes, vous venez de vous expliquer à la tribune sur les orientations nouvelles que le ministre de la coopération entend donner à cet effort, poursuivi avec profit depuis de longues années.

Mais je m'inquiète, en dépit des assurances que vous venez de fournir, des conséquences que risque d'avoir cette diminution de crédits sur la scolarisation de nos jeunes compatriotes en Afrique noire francophone, à Madagascar et dans les îles de l'océan Indien.

En effet, il n'est prévu dans ce projet de budget aucune création de postes d'enseignant dans les établissements français d'Afrique francophone. C'est, monsieur le secrétaire d'Etat, une lacune très grave.

Le nombre d'enseignants envoyés par la France et rémunérés par elle est fort insuffisant. Nos compatriotes doivent recruter eux-mêmes la plus grande partie de leur corps enseignant, ce qui entraîne des frais de scolarité extrêmement élevés contre lesquels protestent tous nos compatriotes à l'étranger.

Après M. Taittinger, qui vous l'a dit au nom de M. Croze mais qui connaît fort bien personnellement ce problème, je dois répéter publiquement que le nombre d'enseignants rémunérés par l'Etat demeure bien trop faible.

Si vous le permettez, monsieur le secrétaire d'Etat, je vais vous citer quelques exemples pour répondre à vos propos : à Douala, à l'école Dominique Savio, vingt-six enseignants détachés budgétaires pour 2 004 élèves dont 1 537 Français, soit un détaché budgétaire pour cinquante-neuf Français ; à Dakar, au lycée Jean-Mermoz, douze enseignants pour 830 élèves dont 780 Français, soit un détaché budgétaire pour soixante-cinq élèves français ; à Ouagadougou, en Haute-Volta, onze enseignants détachés pour 551 élèves, dont 401 Français, soit un détaché budgétaire pour trente-cinq élèves ; à Pointe-Noire, au Congo, au lycée Charlemagne, onze enseignants pour 613 élèves dont 543 Français, soit un détaché pour quarante-neuf élèves. Je pourrais citer d'autres exemples.

De plus, de nouvelles écoles sont créées dans les pays qui ont accédé à l'indépendance. Aux Seychelles, où l'on veut encore parler français, et aux Comores — à Moroni, notamment — comment allez-vous faire pour répondre aux besoins de ces nouveaux établissements si aucune création de poste n'est prévue ?

Nous constatons avec regret que la situation d'ensemble de la scolarisation française — à laquelle le ministère de la coopération il est vrai, au cours des années passées, a prêté beaucoup d'attention et pour laquelle il a permis de réaliser des progrès notables — risque de ne connaître aucune amélioration durant le prochain exercice budgétaire.

Nous souhaiterions vivement, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous précisiez que, dans le cadre des crédits aujourd'hui impartis à ce ministère et en dépit des lacunes qui apparaissent dans ce projet de budget, le Gouvernement s'efforcera de créer des postes partout où cela est nécessaire.

Vous avez indiqué que les situations urgentes seraient examinées cas par cas ; mais c'est la situation d'ensemble, ce sont les problèmes actuels qui appellent des mesures immédiates. Il ne faut pas, cette année, suspendre votre effort.

Si vous ne pouvez, monsieur le secrétaire d'Etat, donner des assurances formelles sur les adaptations que vous comptez réaliser afin que les besoins soient satisfaits, il sera difficile aux représentants des Français de l'étranger de vous suivre et de donner leur aval à ce projet de budget.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Je comprends très bien votre réaction, monsieur le sénateur ; j'ai présenté ce budget en m'exprimant loyalement, en soulignant que l'effort consenti était insuffisant. Si j'ai dit tout à l'heure qu'on essaierait d'examiner cas par cas les situations urgentes qui pourraient se présenter, c'est précisément parce que le ministre constate lui-même l'insuffisance de l'effort dans ce domaine.

Je vous répète donc, d'une manière plus solennelle, ce que j'ai déclaré tout à l'heure : « En 1981, toute demande nouvelle sera examinée avec toute l'attention souhaitable. En ce qui concerne les enseignants, les prévisions budgétaires ne permettent pas, bien sûr, de décider, *a priori*, la création de postes nouveaux. Mais des solutions seront recherchées, cas par cas, si des urgences apparaissent. »

Vous avez évoqué le cas de Douala. Je dois indiquer que, même à Douala, on a réussi à doubler, en deux ans, je crois, le nombre des enseignants, bien que cela n'ait pas été prévu directement au budget. Cela répond, je pense, à votre demande, tout à fait légitime d'ailleurs.

Je vous donne l'assurance que nous utiliserons au mieux les indications que vous venez de nous donner.

M. Jacques Habert. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous dites : « Si des urgences se présentent... ». Je veux vous dire que les urgences sont là. Des solutions doivent donc être trouvées sans attendre.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 299 342 448 francs. » (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V : autorisations de programme 10 220 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement 4 430 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI : autorisations de programme 1 129 476 000 francs. »
« Crédits de paiement 358 220 000 francs. »

La parole est à M. Habert, pour explication de vote.

M. Jacques Habert. C'est très volontiers que je voterai ce titre.

Je voudrais signaler que le fonds d'aide et de coopération — le F.A.C. — fait un travail remarquable, non seulement en Afrique, mais aussi en Haïti. On ne l'a pas assez dit, l'effort accompli dans ce pays, dans le domaine de la coopération technique — je pense notamment à la construction de la route qui relie Port-au-Prince à Jacmel et à la restructuration, cette année, de l'aérodrome de Cap-Haïtien — a eu un très grand retentissement dans toute la Caraïbe. Il est spécialement inté-

ressant que cette dernière réalisation — inaugurée la semaine dernière par le ministre de la coopération, M. Galley — ait eu lieu à Cap-Haïtien, qui était jadis Cap-Français, capitale de notre colonie de Saint-Domingue et centre extrêmement actif pendant un siècle. Il est bon que nous ayons pu aider à faire revivre cette ville et la région nord d'Haïti en y créant ce grand aérodrome.

Dans cette partie du monde, l'œuvre de la France se compare favorablement avec ce qui est fait, hélas, dans une île voisine — je veux citer Cuba, dont il a été plusieurs fois question dans le débat d'aujourd'hui — où l'essentiel de l'effort se porte sur l'envoi de dizaines de milliers de soldats pour déstabiliser ce continent africain dont nous nous sommes tant occupés.

Oui, l'action pacifique de la France est louable, en Afrique comme en Haïti. Le peuple haïtien, qui reste si proche du notre, nous en est reconnaissant. Toute cette œuvre de coopération mérite notre soutien. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits du titre VI.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

Article additionnel.

M. le président. Par amendement n° 200 rectifié, M. Boucheny et les membres du groupe communiste et apparenté proposent d'insérer, après l'article 44 bis, un article additionnel ainsi rédigé :

« Peuvent être validés pour la retraite au titre de l'article L. 5 du code des pensions civiles et militaires de retraite les services d'agent temporaire, auxiliaire ou contractuel, accomplis depuis le 1^{er} janvier 1960 à l'administration centrale, dans les services extérieurs du ministère d'Etat chargé de la coopération, du secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté et du ministère de la coopération, ainsi que dans les organismes et services y rattachés, soit qu'ils bénéficient de subventions du ministère de la coopération ou du fonds d'aide et de coopération, soit qu'ils soient placés sous la tutelle exclusive ou conjointe du ministère de la coopération.

« Toutefois, ne peuvent bénéficier de ces dispositions que les agents du ministère de la coopération titularisés entre le 1^{er} janvier 1978 et le 31 décembre 1980. »

La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Le ministère de la coopération, créé en 1960, s'est développé jusqu'en 1977, sans que les gouvernements successifs aient jugé utile de le doter d'une administration centrale. On s'était contenté d'emprunter jusqu'à 200 fonctionnaires à d'autres ministères et on avait recruté environ 500 agents contractuels sans véritable statut. Depuis, 300 agents, au cours des trois dernières années, ont été titularisés.

Mais, parmi ces agents, une trentaine n'avaient pu, lors de leur recrutement, être pris en compte par le budget propre du ministère. Ils ont toujours ignoré, à l'époque, qu'ils n'étaient pas d'authentiques agents de l'Etat, car leurs arrêtés de nomination ne différaient en rien de ceux de leurs collègues et les affectaient dans un service du ministère — je tiens des exemples à votre disposition.

Ce serait donc une injustice insupportable que de priver ces agents, devenus fonctionnaires après un concours d'intégration, des quelques années d'ancienneté qu'on leur conteste sous prétexte qu'ils étaient rémunérés par un organisme privé.

C'est pour faire valider ces services que j'ai déposé mon amendement.

L'année dernière, lors de la discussion du budget du ministère de la coopération, j'avais déposé le même amendement, qui avait été finalement repoussé à la demande du ministre. Celui-ci avait déclaré que l'amendement était inutile, puisqu'il était rédigé dans les mêmes termes qu'un projet d'arrêt conjoint présenté par son collègue du budget et qu'il espérait fermement que cet arrêt allait être signé sans tarder. Mais, quant au fond, le ministre était entièrement d'accord avec moi.

Cet amendement avait été déclaré irrecevable en vertu de l'article 42 de la loi organique.

Qu'en est-il aujourd'hui? Après toute une année d'efforts, les services du ministère de la coopération n'ont pu obtenir le contreseing du ministre du budget. Ils ont, en revanche, obtenu l'assurance que ce dernier ne signerait pas ce texte. En effet, ses dispositions sont dérogoires à l'article L. 5 du code des pensions. Il est donc indispensable qu'elles soient votées par le Parlement, seule une loi pouvant modifier une autre loi.

Dans le passé, à plusieurs reprises, c'est le Gouvernement lui-même qui a utilisé cette procédure. Elle est donc parfaitement recevable.

Il est possible que les représentants du ministère du budget vous incitent, à défaut de l'article 42 de la loi organique, à invoquer l'article 40 de la Constitution.

Je voudrais montrer dès maintenant que mes propositions n'impliquent aucune dépense nouvelle, au sens de l'article 40 de la Constitution, c'est-à-dire qu'elles n'entraînent aucune augmentation des crédits attribués au département de la coopération.

Si les dispositions de mon amendement sont adoptées, cela signifiera que les services du ministère de la coopération auront l'obligation de faire des versements de cotisations pour la retraite, au bénéfice de la caisse nationale des retraites, pour les années validées. Mais s'agissant de trente-deux personnes seulement — c'est le chiffre qui a été donné par le ministre, l'an dernier — et pour deux ou trois ans en moyenne d'ancienneté pour chacune d'elles, ces versements ne représentent qu'environ 5 p. 100 du montant des versements qui devront être effectués pour apurer les comptes avec la caisse nationale des retraites à propos des 300 personnes qu'achève de titulariser le ministère.

En réalité, ces versements seront pratiquement nuls, et vous le savez bien, puisque c'est la sécurité sociale qui va reverser les sommes reçues des intéressés et, de même que l'Ircantec devra verser les sommes reçues en tant que cotisations patronales de la part du ministère à propos de ces 300 nouveaux fonctionnaires, ce sont les caisses de retraite privées qui devront reverser les cotisations reçues de la part des associations qui ont employé les trente-deux personnes qui nous intéressent ici.

Or, vous savez également que cette opération de titularisation, dont nous nous félicitons qu'elle ait eu lieu récemment au ministère de la coopération, n'a rien coûté au contribuable : rien n'est jamais apparu dans les trois derniers budgets à ce sujet, tout simplement parce que, financièrement, c'est une opération blanche.

Certains des agents titularisés y ont perdu quelque chose, tandis que d'autres en tiraient un tout petit bénéfice financier. Les charges sociales supplémentaires que vous aurez à supporter de ce fait — meilleure couverture médicale, cotisations patronales plus élevées pour la retraite — sont absorbées sans aucun problème par ce que l'on appelle, en jargon financier, « la ligne souple », c'est-à-dire le crédit budgétaire qui permet d'ajuster à la réalité les prévisions basées sur des moyennes.

Au surplus, ce n'est pas en 1981 que ces versements seront effectués, car ces opérations complexes requièrent de nombreuses années.

J'espère donc, mes chers collègues, monsieur le secrétaire d'Etat, que, cette année, notre amendement pourra être adopté par l'ensemble du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. La commission des finances comprend l'intérêt de cet amendement, qui consiste à étendre le bénéfice du régime de retraite de l'Etat aux personnels non titulaires du ministère de la coopération. Il semble néanmoins que cette mesure, si elle était adoptée par le ministère de la coopération, devrait être étendue à l'ensemble des personnels des autres ministères. Il s'agirait alors d'une réforme d'ensemble de la fonction publique, qui devrait être étudiée de près.

M. Serge Boucheny. Pas du tout!

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. Dans ces conditions, la commission souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Je dirai, sur le fond, que le Gouvernement est très attentif au sort des agents concernés. Ne s'agit-il pas de ses propres agents ?

La mesure concerne désormais un petit nombre d'agents, pour lesquels une solution, qui ne présente pas les inconvénients que M. le rapporteur vient d'évoquer, est recherchée.

Il est bien évident qu'une décision comme celle que vous demandez au Sénat poserait un problème pour l'ensemble de la fonction publique.

M. Serge Boucheny. Non !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Mais si.

Que voulons-nous, vous et moi ? Nous voulons régler le sort de ces personnes. Je puis vous dire que le Gouvernement s'y emploie.

Un certain nombre de cas ont déjà été réglés, à la satisfaction des intéressés. Vous me direz qu'on a commencé par les plus faciles. Certes. Restent les plus délicats. Mais un certain nombre d'entre eux pourraient être réglés sans difficulté ; ils sont à l'étude. Les autres feront l'objet d'un examen approfondi. Le Premier ministre va lui-même être saisi de cette affaire.

Mais le Sénat comprendra que la prise en compte des services accomplis dans des organismes privés ne soit pas envisageable ; cela poserait des problèmes pour l'ensemble de la fonction publique et l'ensemble des départements ministériels.

J'ajoute qu'une telle prise en compte aurait une incidence directe sur les charges de l'Etat et serait justiciable de l'article 40 de la Constitution.

Au bénéfice de ces explications et de ces assurances — le Gouvernement, je vous le répète, entend régler les situations individuelles — je vous demande, monsieur Boucheny, de retirer votre amendement.

Dans le cas où vous ne le retirerez pas, je serais naturellement obligé — en le regrettant — d'invoquer l'article 40 de la Constitution.

M. le président. M. le rapporteur peut-il maintenant nous donner l'avis de la commission des finances ?

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. L'amendement est-il maintenu, monsieur Boucheny ?

M. Serge Boucheny. Oui, monsieur le président.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Alors, monsieur le président, j'invoque l'article 40 de la Constitution.

M. le président. L'article 40 est-il applicable, monsieur le rapporteur spécial ?

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial. Oui, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 200 rectifié n'est donc pas recevable.

Mes chers collègues, nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le ministère de la coopération.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

VI. — Industries agricoles et alimentaires.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les industries agricoles et alimentaires.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Monsieur le président, M. Goetschy, notre rapporteur spécial, doit arriver vers dix-huit heures à Orly. Je propose donc au Sénat d'interrompre ses travaux quelques instants.

A la reprise de la séance, dans une dizaine de minutes, nous entendrons M. Jeambrun, rapporteur pour avis, puis, si M. Goetschy n'est toujours pas là, M. le secrétaire d'Etat.

M. le président. Mes chers collègues, de toute manière nous avons plus que l'espoir de terminer nos travaux aux alentours de vingt heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures dix minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

M. Pierre Jeambrun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les conditions défectueuses du travail parlementaire nous obligent à « exécuter », si je puis m'exprimer ainsi, votre budget dans le temps record d'une heure. Aussi est-ce à l'unanimité que notre commission m'a chargé de vous faire part de sa plus légitime irritation.

Certes, le philosophe franc-comtois Proudhon pensait que la synthèse est gouvernementale. Essayons de faire, pour une fois, qu'elle soit, en outre, parlementaire en se souvenant des exercices de style des concours de notre jeunesse !

Pourtant, mes chers collègues, le sujet est d'importance et il vaut la peine que l'on y consacre beaucoup plus de temps.

Nous sommes, aujourd'hui, devant un berceau rustique, rafistolé de-ci, de-là, d'où les dorures sont absentes, pour un nouveau-né de l'action gouvernementale, le secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires.

Exprimons tout de suite notre satisfaction, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous voir dans ces importantes fonctions, vous qui ne sortez pas des officines technocratiques, mais qui êtes un homme de base, solide et courageux, dont la vie a été entièrement consacrée au combat syndical afin que les agriculteurs de ce pays fassent le grand saut de Meline à Mme Thatcher, du char à bœuf à la biochimie ou au génie génétique !

L'importance de ce budget apparaît justifiée dans quatre domaines.

Sur le plan politique, d'abord, nous constatons une partition du ministère de l'agriculture à qui on a pris une direction, celle des industries agro-alimentaires, pour en faire un secrétariat d'Etat. Il faut noter que l'autorité de tutelle est le Premier ministre et non le ministre de l'agriculture, ce qui traduit un souci évident d'assurer indépendance et maturité. La nuance est notable et motivée par le caractère interministériel de l'institution.

Sur le plan économique, chacun sait que les industries agro-alimentaires ont pour objet la transformation de produits agricoles bruts. Le blé devient farine, la betterave devient sucre. Une plus-value, une valeur ajoutée, est ainsi créée augmentant d'autant la richesse nationale.

Pour personnaliser le cycle de la betterave, on peut dire que le ministre de l'agriculture plante et récolte les betteraves, vous-même les transformez en sucre et M. Cointat les exporte, sans oublier la tutelle éternelle des ministres de l'économie et du budget qui tantôt payent, tantôt prélèvent ! Notons que de nombreux ministères sont concernés. Il en résulte un enchevêtrement de compétences et de rivalités, ce qui explique une certaine irrégularité dans l'efficacité dont vous-même, monsieur le ministre, ne devez pas porter la responsabilité.

Sur le plan social, l'objectif premier est l'amélioration du niveau de vie du producteur sans qu'il soit exploité par l'industrie, car les intérêts sont en apparence antagonistes et divergents.

La révolution industrielle a modifié les conditions de vie de la classe ouvrière, comme l'informatique apportera, dans peu de temps, des transformations encore plus importantes dans les divers secteurs de la société.

La révolution agro-alimentaire — dont vous êtes l'initiateur, monsieur le secrétaire d'Etat — doit apporter les mêmes transformations bénéfiques pour le niveau de vie des exploitants agricoles. C'est un peu le saut dans l'inconnu ! La valorisation du produit doit profiter, en premier lieu, au producteur et il faut y veiller, sinon on assistera à une prolétarisation progressive du monde paysan.

L'intégration économique ne lie-t-elle pas le paysan, par les contrats et les engagements, comme l'ouvrier à sa chaîne ? N'oublions pas également le consommateur, dont le rôle croît au fur et à mesure que les marchés et les produits nouveaux se développent.

Sur le plan régional, la promotion de certains produits, grâce aux industries agricoles et alimentaires, doit sauvegarder — voire développer — la vie rurale et éviter ainsi ce fatal exode vers la ville, cette lente désertification de nos campagnes.

Une double condition a paru indispensable à votre commission : d'une part, que la transformation des produits bruts s'effectue le plus possible sur place afin que la main-d'œuvre locale soit employée ; d'autre part, que la production régionale, orgueil souvent légitime de nos provinces — je pense aux vins et aux fromages d'appellation d'origine — soit développée, défendue et dûment valorisée.

Parfois, ce n'est pas facile à réaliser. Je peux citer, à cet égard, l'exemple de cette vingtaine de vigneron qui ont fondé dans le Jura, avec le concours de la chambre d'agriculture, la maison du vigneron ! Une telle initiative doit être aidée autant que la grande coopérative ou la firme privée. De même, pour les producteurs de lait, la qualité retrouvée dans celle des fromages dits d'appellation contrôlée doit se traduire par un supplément de revenus.

Ce préalable régional est indispensable afin que chaque région puisse avoir sa chance dans ce merveilleux jardin aux immenses ressources qu'est notre pays. C'est un jardin inégalement représenté d'ailleurs, puisque les cinq régions les plus importantes réalisent, à elles seules, 58 p. 100 du chiffre d'affaires et 56 p. 100 des investissements. L'Ile-de-France tient une place prépondérante.

L'opinion publique est motivée par des slogans publicitaires quotidiens ; des moyens d'action valables doivent être mis en œuvre pour obtenir un résultat favorable. C'est en les passant en revue que certaines faiblesses apparaîtront ; elles sont susceptibles de laisser certains de nos collègues assez sceptiques.

En bref, il paraît utile de rappeler que le secteur des industries agro-alimentaires représentait, en 1979, un chiffre d'affaires de 293 milliards de francs, 576 000 emplois, 17,5 p. 100 de la production nationale, 14 p. 100 de la valeur ajoutée brute, 9,5 p. 100 des exportations et 10,2 p. 100 de la population active. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et se passent de commentaires.

Il est tout de même loisible de souligner la double origine des moyens financiers dont vous disposez pour relever ce « défi ». J'emploie ce mot malgré mon peu de goût pour les termes « défi », « tournant », « pari », utilisés à tout propos dans le discours politique dominical !

Le secrétariat d'Etat, outre les crédits nécessaires au fonctionnement de ses services, dispose des crédits affectés aux organismes d'intervention et de régularisation du marché du sucre — F.I.R.S. — et à la société interprofessionnelle des oléagineux — S.I.D.O. — ; des dotations bénéficiant aux actions de développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires — je pense à la prime d'orientation agricole, la P.O.A. ; des dotations en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche maritime ; des crédits destinés à la recherche dans le domaine des industries agricoles et alimentaires ; des crédits consacrés à des « actions diverses ».

La diminution de 284 500 000 francs à 277 700 000 francs des crédits de paiement traduit la plus grande sélectivité — il s'agit de favoriser les entreprises qui exportent — opérée dans l'octroi de la prime d'orientation agricole. En contrepartie, on constate l'accroissement de 40 000 francs à 80 000 francs des crédits inscrits au fonds d'intervention stratégique destiné, précisément, à financer les actions exemplaires de développement et d'exportation.

Globalement, on observe donc une certaine modicité des crédits dont dispose le secrétariat d'Etat et un effort de sélectivité. Dès lors, les interventions publiques et les concours

accordés aux entreprises contribuent effectivement à accroître la productivité et la capacité exportatrice des coopératives et des entreprises du secteur agro-alimentaire.

La mise en œuvre de cette politique se heurte, cependant, à plusieurs contraintes qui sont énumérées dans ce rapport : retards pris dans la modernisation de la branche des industries agricoles et alimentaires ; faible taux de profit dans la plupart des secteurs de la branche ; difficultés à concilier les intérêts des agriculteurs avec les besoins industriels, privés ou coopératifs ; nécessité de prendre en compte, dans l'application de cette politique, des objectifs qui lui sont extérieurs. Je pense à l'emploi, à l'aménagement du territoire, à la lutte contre l'inflation, à la balance des paiements.

Je peux encore citer la difficulté de mettre en pratique, dans le domaine commercial, toutes les découvertes extraordinaires que le génie inventif de la dynamique équipe de Jacques Poly à l'I.N.R.A. ne cesse de mettre au point. Ce n'est pas demain que les sapins de son Jura natal feront du sucre et transformeront les scieries abandonnées en raffineries flamboyantes ! Souhaitons que la chimie ne tue pas l'alimentation moderne et, par contrecoup, la gastronomie !

Parmi les contraintes, je relève aussi l'importance de plus en plus grande des concentrations nationales ou multinationales à capitaux étrangers, avides de prendre des contrôles d'affaires, et la conciliation de nos intérêts avec les règlements de la Communauté économique européenne, de plus en plus technocratiques et impérieux. Qu'en est-il du contrôle des retombées de la taxe de coresponsabilité, si injustement prélevée sur le revenu de nos producteurs ?

Il faut dire que la « paperasse » communautaire favorise une variété infinie de fraudes et de trafics. Tout le monde connaît l'histoire du cochon baladeur ou du beurre qui ne se tartine jamais, sauf dans les coffres des banques ! (Sourires.)

Votre commission et le groupe sénatorial de l'élevage ont émis les plus expresses réserves sur de telles pratiques et préconisent la constitution d'une commission d'enquête. Certes, on a tourné en ridicule le fameux « suivez le bœuf » ; cette fois, je suis à peu près certain qu'il n'en sera pas de même.

L'inquiétude porte également sur les crédits de stockage et de conditionnement, qui sont des crédits régionalisés. En effet, on introduit les engagements du plan Sud-Ouest dans une enveloppe budgétaire qui reste à peu près la même. C'est un magnifique tour de passe-passe budgétaire !

Ainsi, pour les fruits et légumes, la subvention pour les stations s'élèvera-t-elle à 35 p. 100 dans le Sud-Ouest et ne dépassera-t-elle guère 5 p. 100 ailleurs, alors que rien ne justifie ces écarts.

Par ailleurs, avec les crédits prévus dans ce budget, il ne sera pas possible de faire face aux besoins supplémentaires de stockage de deux millions de quintaux de céréales. Pratiquement aucune aide ne pourra être accordée. Il serait donc souhaitable de prévoir 25 millions de francs supplémentaires à cette ligne.

Votre commission apprécie les efforts consentis par le ministre de l'agriculture et par le secrétaire d'Etat chargé des industries agricoles et alimentaires en vue de définir les éléments d'une politique cohérente et volontaire, et afin d'en amorcer la mise en œuvre.

Elle tient, cependant, à souligner que, par-delà les objectifs stratégiques, spécifiques à la politique de développement des industries agricoles et alimentaires, une finalité ne doit pas être perdue de vue : procurer aux exploitants agricoles — à ceux des régions défavorisées, en particulier — qui produisent des denrées de haute qualité, un revenu et des conditions de vie comparables à ceux des autres catégories professionnelles.

Il faut concilier les objectifs propres à la politique des industries agricoles et alimentaires et la nécessité de favoriser, grâce à elle, une promotion de la condition sociale des exploitants agricoles. Tel sera le défi que devront relever les pouvoirs publics et les différents partenaires de la filière agro-alimentaire.

L'opinion publique, monsieur le ministre, ne veut plus assister à cet énorme gâchis que constituent les destructions de récoltes alors que tant d'enfants et d'hommes souffrent de la faim dans le monde !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.
Très bien !

M. Pierre Jeambrun, rapporteur pour avis. Elles sont l'illustration de l'échec d'une politique! Quelle culpabilité sur le plan moral; nous sommes ramenés cinquante ans en arrière, à l'époque où, au Brésil, on brûlait du café pour faire marcher les locomotives!

Telles sont les réflexions que notre commission des affaires économiques, en adoptant ce budget, m'a chargé de vous présenter.

Représentation et volonté, un de nos collègues a brillamment cité Schopenhauer en ouvrant les débats sur ce budget. Qu'il me soit permis à mon tour — et plus modestement — de me référer à Kierkegaard — que connaît bien notre président de séance — en vous appliquant sa formule célèbre du « Ressouvenir » afin que votre passé de militant de la cause agricole se transpose dans le présent pour y puiser le courage et la ténacité qui constituent pour nous, élus de régions rurales, les meilleurs gages du succès et d'un avenir meilleur. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (industries agricoles et alimentaires). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est un honneur pour moi de présenter le premier budget de cette nouvelle entité administrative qu'est le secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires.

Les remarquables travaux de vos commissions et les documents produits par leurs rapporteurs — qui ont analysé de façon très précise les objectifs de mon action, la stratégie en faveur des industries agricoles et alimentaires et les moyens actuellement mis en œuvre ou en cours d'élaboration — facilitent considérablement ma tâche.

Le Sénat est, en effet, parfaitement informé de l'origine du secrétariat d'Etat, des raisons pour lesquelles il a été créé ainsi que des moyens dont il a hérité à cet effet. L'analyse économique et financière du secteur et les conséquences sur l'action des pouvoirs publics qui en ont été tirées vous ont également été très clairement exposées.

Je tiens, dès le départ, à vous dire combien j'ai été sensible aux paroles de votre rapporteur pour avis, M. Jeambrun, qui a fait allusion à mon passé syndical et à l'action que j'ai pu mener avec mes collègues syndicalistes.

Je voudrais lui dire, en le remerciant, qu'auprès de votre assemblée, le dirigeant que j'ai été a trouvé la compréhension et le soutien nécessaires pour aider le monde agricole à franchir une nouvelle étape.

En effet, il nous faut construire cette industrie agro-alimentaire dont nous avons besoin pour la balance commerciale de notre pays, mais aussi pour assurer le développement du revenu des agriculteurs.

Parmi les questions que j'aborderai dans cet exposé, je traiterai d'abord de l'exportation et de la reconquête du marché intérieur. Je sais que les différents rapports, notamment celui de M. Jeambrun, traitent de cette question, mais je souhaiterais y ajouter les commentaires suivants.

Le solde global du commerce extérieur de nos produits pour les dix premiers mois de l'année a atteint 13 milliards de francs, soit un accroissement de plus de 130 p. 100 par rapport à la même période de l'année 1979. Nous dépasserons très certainement les 16 milliards d'excédents.

Comme vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur, les deux tiers de ce solde excédentaire proviennent des industries agricoles et alimentaires. Pour l'année 1979, ce solde était de 4 milliards de francs, alors qu'il sera, pour les dix premiers mois de l'année, de plus de 10 milliards en comptant les viandes. Et si nous ne tenions pas compte des viandes, il serait positif, pour les dix premiers mois de l'année, de 13,5 milliards de francs. Tout laisse croire que les orientations de 1979 se poursuivent, selon la même logique, en 1980. Par ailleurs, 65 p. 100 de nos exportations concernent des produits transformés.

Dans la seconde transformation également, notre solde s'améliore, sauf pour les tabacs et les préparations à base de viande et de poissons. Les résultats en matière de fromage, par exemple, sont excédentaires de près de 2 milliards de francs pour les

neuf premiers mois de l'année. Ils sont particulièrement remarquables, de même que l'expansion de nos ventes de vins de table, qui accusent 20 p. 100 de plus pour 700 millions de francs en 1980.

Les préparations à base de céréales — biscuiterie et boulangerie — qui étaient déficitaires en 1979 deviennent excédentaires en 1980.

Le solde excédentaire des conserves de légumes s'élève à 440 millions de francs pour les neuf premiers mois; même les produits sucrés deviennent excédentaires.

Enfin, nos ventes de volailles ont dépassé, pour la même période, le milliard de francs, soit la compensation de plus de la moitié de notre véritable déficit dans la filière viande, à savoir la production porcine.

Telles sont les remarques que je voulais présenter sur le commerce extérieur.

La reconquête du marché intérieur est à l'ordre du jour et les résultats obtenus dans des secteurs difficiles de la seconde transformation en témoignent. Pour ma part, je vais m'efforcer de sélectionner les entreprises dynamiques qui peuvent intervenir dans cette reconquête de nos parts de marché national. C'est le cas, notamment, du secteur des oléo-protéagineux et des fruits et légumes transformés. Dans ce secteur, j'ai déjà pu passer des conventions de développement où cette dimension est évidemment fondamentale.

Je souhaite, en outre, que les interprofessions fassent un effort de promotion de nos produits nationaux. Je rappelle à ce propos que si nous comparons l'action de nos partenaires étrangers, nous sommes sur ce point particulièrement en retard puisque, simplement sur le soutien du marché du gouda en Allemagne, les Néerlandais ont consacré plus de vingt-quatre millions de francs alors que la France n'a consacré, pendant la même période, pour l'ensemble du soutien aux produits laitiers, qu'une somme de trois millions de francs.

L'éducation des consommateurs en faveur de la consommation des produits nationaux est à faire, et même les professionnels doivent s'y employer. Les Britanniques ont mis en place ce genre de campagne et il faut reconnaître qu'elle a produit des effets certains, notamment sur les ventes de pommes, donc au détriment des producteurs français.

Dans l'ensemble, je dirai que j'attends, de la part des entreprises dynamiques de chaque secteur des industries alimentaires, des propositions de développement pour l'action à l'étranger ou la reconquête du marché intérieur. D'ores et déjà, j'ai signé vingt-neuf conventions de développement dont nous attendons, dans les trois années à venir, trois milliards de francs d'exportations annuelles supplémentaires.

Par ailleurs, j'ai demandé aux services du secrétariat d'Etat d'accélérer, en liaison avec le ministère de l'économie et le ministère de l'agriculture pour la partie qui les concerne, les procédures de négociation de manière qu'au cours des tout prochains mois, et en tout état de cause avant le mois de juin, nous ayons pu signer cinquante nouvelles conventions.

Ainsi sera-t-il possible, me semble-t-il, de répondre au vœu de votre assemblée de voir le commerce des produits transformés prendre une part décisive dans notre commerce extérieur et les industries agricoles et alimentaires exporter, comme certains autres secteurs industriels, 30 à 35 p. 100 de leur production.

En second lieu, je souhaiterais revenir sur le niveau des crédits que le rapporteur de la commission des finances a considérés comme limités et dont il a noté qu'ils n'étaient pas en augmentation significative par rapport à l'an dernier.

Vos deux rapporteurs ont noté l'existence d'un redéploiement et d'une sélectivité accrue des moyens de l'Etat au profit des industries agricoles et alimentaires, et ils en soulignent l'efficacité, ce dont je les remercie. J'ai, en effet, insisté à diverses reprises sur l'idée que la création du secrétariat d'Etat devait se traduire par une modification des modalités d'utilisation des fonds publics.

Ensuite, les moyens d'aide aux entreprises qui sont alloués au secrétariat d'Etat me paraissent cohérents avec les évolutions prévues par le VIII^e Plan, au moins dans leur orientation. La progression annuelle en valeur de l'investissement dans le secteur prévue pour la période 1981-1985 est de l'ordre de 11,5 p. 100.

Les crédits d'aide à l'investissement que le secrétariat d'Etat va donc pouvoir utiliser en 1981 sont en progression de 11 p. 100, ce qui, il est vrai, est un peu inférieur au taux d'inflation que nous allons connaître.

Il n'y a cependant pas de divergence sensible entre l'augmentation de l'investissement et l'aide. L'effort d'aide à l'investissement va être accru en 1981 par rapport aux années du VII^e Plan, au cours desquelles le niveau de la prime d'orientation agricole n'a cessé de se réduire en francs constants.

Enfin, je voudrais rappeler que divers moyens budgétaires et non budgétaires seront mis, en 1981, à la disposition des industries agricoles et alimentaires, bien qu'ils n'apparaissent pas dans le budget du secrétariat d'Etat. Ce sont, d'une part, les aides aux investissements commerciaux et à la promotion, les aides à la production versées par le F. E. O. G. A., les moyens disponibles pour le soutien de l'emploi dans les industries agricoles et alimentaires avec la prime régionale de développement, le C.I.D.I.S.E. — comité interministériel pour le développement des investissements et le soutien de l'emploi — le F. S. A. I. — fonds spécial d'adaptation industrielle — les prêts bonifiés octroyés aux entreprises exportatrices et le soutien général à la formation et à la recherche donné par l'I. N. R. A. et, d'autre part, les écoles d'ingénieurs et de techniciens qui dépendent du ministère de l'Agriculture et des universités.

Je n'oublie pas non plus les moyens non budgétaires et, en particulier, les soutiens en fonds propres apportés par l'I. D. I. A. — institut de développement des industries agro-alimentaires — les prêts participatifs bancaires, les prêts destinés à consolider le financement des entreprises à fonds de roulement lourd et, enfin, l'enveloppe de 500 millions de francs mise à disposition des entreprises privées du secteur des industries agricoles et alimentaires par le Crédit agricole pour financer conjoncturellement les stocks des entreprises.

Voilà donc un budget limité et économe de moyens, comme l'a souhaité le Premier ministre, mais, me semble-t-il, un budget cohérent avec l'évolution du secteur, un budget qui est l'un des éléments parmi d'autres d'une intervention publique souple et multiforme, un budget, enfin, qui doit permettre d'améliorer sensiblement nos efforts de restructuration et de développement des industries agricoles et alimentaires.

Je voudrais revenir sur plusieurs aspects de la politique à l'égard des entreprises agro-alimentaires, sur lesquels vos rapporteurs ont attiré votre attention.

Rappelons tout d'abord que cette politique de développement des industries agricoles et alimentaires est une politique active de l'emploi. Les industries agricoles et alimentaires ont créé plus de 9 000 emplois en 1978 et 1979, alors que, de son côté, l'industrie en perdait 130 000 pendant la même période. Au cours du VIII^e Plan, l'emploi salarié connaîtra même une légère croissance dans ce secteur.

En outre, comme vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur, cette politique est liée à l'aménagement du territoire, notamment dans la mesure où les industries agricoles et alimentaires sont largement réparties sur le territoire national. Les conventions de développement concernent aujourd'hui des entreprises situées dans toutes les régions.

J'ai pris par ailleurs des mesures pour soutenir les petites entreprises agro-alimentaires de l'ensemble du secteur, notamment grâce à une dotation du F.I.D.A.R. — fonds interministériel de développement et d'aménagement rural — de 3 millions de francs et en faisant un effort pour améliorer les conditions de paiement de la prime d'orientation agricole aux petites et moyennes entreprises.

Sur ce point, lors des débats en commission, M. le rapporteur ainsi que plusieurs intervenants ont attiré mon attention. Je précise que l'action menée concerne les entreprises quels que soient leur taille, leur importance et leur statut.

Par ailleurs, il faut rappeler que cette politique de développement des industries agro-alimentaires est essentiellement liée au développement de l'activité agricole française.

Notre industrie transforme 60 p. 100 des produits agricoles et cette proportion doit augmenter si nous voulons produire et exporter autre chose que des excédents agricoles, sans cesse critiqués d'ailleurs. Une industrie forte est la meilleure garantie d'un débouché valorisé pour une agriculture en croissance soutenue, mais rentable et compétitive. C'est assez dire que l'agriculture de conquête doit s'appuyer sur une industrie dynamique.

De même, la valorisation de nos produits et leur exportation constituent la seule réponse valable à la mauvaise querelle sur les excédents agricoles. Le faible niveau de nos stocks de poudre de lait et nos exportations de fromage le démontrent.

Il est vrai — comme vous l'avez signalé, monsieur le rapporteur — que certaines images, notamment celles qui montrent la destruction de denrées alimentaires, sont particulièrement pénibles et difficiles à accepter dans un monde où tant d'hommes ne mangent pas à leur faim ; nous nous devons justement, tous ensemble, de trouver les moyens et les formules pour éviter une telle situation.

Par ailleurs, vous m'avez invité à parler des aides aux entreprises privées et aux coopératives. Je crois nécessaire de rappeler que mon effort s'adressait à toutes les entreprises, quel que soit leur statut, pourvu qu'elles fussent dynamiques, capables de se développer et de choisir leur créneau, ce qui signifie que les entreprises de petite dimension — mais connaissant bien leur secteur et y faisant montre à la fois de dynamisme et de compétence — peuvent se révéler particulièrement compétitives à l'exportation.

J'ai indiqué également que j'étais prêt à mettre en œuvre de nouvelles conditions d'octroi de la subvention à la coopération, plus claires et tenant compte des sujétions assumées par chaque coopérative du fait de son statut ; vous l'avez également souligné dans votre rapport. Parmi les vingt-neuf conventions de développement signées, six concernent d'ores et déjà les entreprises coopératives.

Par conséquent, j'estime que cette politique est clairement orientée vers l'ensemble des entreprises compétitives dans la recherche d'un équilibre entre coopération et entreprises privées. La recherche d'un effort commun à l'exportation me paraît, à cet égard, plus utile que de vaines querelles.

Je sais qu'il existe de nombreux exemples où les groupements d'intérêt économique qui ont été créés à l'exportation réunissent à la fois les entreprises privées et les entreprises coopératives. J'ai eu récemment l'occasion de m'en rendre compte à Dijon, chez l'un des membres éminents de cette assemblée, M. Sordel.

Enfin, cette politique est et restera — c'est mon souci permanent — concertée avec les professionnels. Je retiens, des contacts que j'ai pris dans le cadre de la constitution du fonds de promotion, l'impression d'une bonne volonté générale.

Certains problèmes, qui peuvent apparaître aujourd'hui difficiles à résoudre, pourront l'être, justement, par cette compréhension qui, petit à petit, naît tant chez les industriels privés que chez les dirigeants des coopératives.

Cette bonne volonté doit se traduire par la création ou la revitalisation des interprofessions, de façon à assurer un soutien mutuel de l'agriculture et de l'industrie, à dégager un consensus sur les objectifs et les moyens de l'expansion et un partage équitable des résultats. En effet, il est bien évident que tous les efforts qui sont conduits à l'heure actuelle ne doivent pas être accomplis, comme vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur, au détriment du monde agricole. C'est là — je ne l'ignore pas — le souhait de cette assemblée.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs, les premières réponses que je souhaitais apporter aux questions qui m'ont été posées.

Je crois que le Gouvernement s'est aujourd'hui donné les moyens administratifs, techniques et financiers pour mener une politique de développement d'un secteur prioritaire. Je crois aussi que ce secteur, trop longtemps négligé, commence — il commence seulement — à être en mesure — les chiffres que j'ai cités au début de mon propos en témoignent — de répondre au défi — je reprends le terme parce que je n'en n'ai pas d'autre, monsieur le rapporteur pour avis — qui lui est lancé de contribuer très largement à combler un déficit commercial que creusent les chocs pétroliers.

Je suis, enfin, convaincu du dynamisme de la majorité de nos entreprises ; je n'en veux pour preuve que l'importance du dernier salon de l'alimentation, qui vient de fermer ses portes, et l'affluence du public tant français qu'étranger à cette manifestation.

Il me semble donc que le changement d'état d'esprit est bien amorcé, mais qu'il nous faut continuer de conduire une restructuration industrielle profitable équitablement, ainsi que vous l'avez souhaité, non seulement aux agriculteurs, mais aussi aux salariés et aux consommateurs.

Tel est, à mon sens — c'est en tout cas mon souhait — l'objectif de ce budget que je vous demande d'approuver, en vous remerciant de m'avoir écouté. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, sur ce budget, chaque orateur inscrit a droit à cinq minutes.

La parole est à M. Daunay.

Comme c'est la première fois qu'il monte à la tribune de notre assemblée, je tiens à lui souhaiter la bienvenue.

M. Marcel Daunay. Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis heureux de prendre la parole à l'occasion de l'examen de votre budget et de la prendre, comme vient de le dire M. le président, pour la première fois devant la Haute Assemblée. Le fait de me trouver en face de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, me rappelle un certain nombre de souvenirs relatifs à l'action que nous avons conduite lorsque vous étiez notre chef à la F. N. S. E. A., à la tête des organisations agricoles françaises, et à la place que vous avez occupée sur la scène européenne.

Mes chers collègues, je vous demande un peu d'indulgence et de compréhension pour ce baptême du feu de la tribune, car il me faudra essayer de vaincre ma timidité.

Je tiens d'abord à vous féliciter, monsieur le secrétaire d'Etat, pour le dynamisme qui est le vôtre dans l'accomplissement des tâches qui vous sont confiées; je crois qu'elles sont très importantes pour ce secteur de l'agro-alimentaire, qui a besoin d'être développé.

Je voudrais profiter de l'occasion de réflexion que nous donne le budget pour vous faire quelques remarques ou attirer votre attention sur quelques points.

Je constate d'abord que le commerce extérieur, dans le domaine de l'agro-alimentaire, est dominé par quelques grands postes et lié à l'action de grandes entreprises de taille internationale — vous le faisiez remarquer tout à l'heure — ce qui est nécessaire si nous voulons être compétitifs.

Mais je crois profondément que notre conquête des marchés mondiaux ne se développera pas de façon satisfaisante si, parallèlement, nous perdons le marché intérieur pour des petites productions qui peuvent apparaître de moindre importance. Développer la production à vocation exportatrice, c'est très bien, mais cela ne doit pas se faire au détriment des petites productions. C'est un point qui me semble important.

Par ailleurs, les produits agricoles de base, qui constituent la matière première de l'agro-alimentaire, sont soumis aux règlements européens. Les produits transformés, eux, sont, en Europe, sous un régime de libre circulation. Je pense que, sur ce point, il est indispensable que les pouvoirs publics veillent à ce qu'il n'y ait pas pour eux de distorsion de concurrence, car toute action de développement serait compromise.

Je voudrais maintenant vous poser des questions sur deux points plus précis de votre budget et une autre sur la volonté exportatrice de la France.

En premier lieu, des conventions de développement vont être mises en place — vous l'avez vous-même rappelé tout à l'heure — avec les entreprises agro-alimentaires sur des objectifs précis, un peu à l'image des plans de développement des exploitations agricoles. N'est-il pas possible que, parmi les critères pris en considération pour ces conventions, on prenne en compte la qualité des rapports — liaison contractuelle notamment — qui existent entre ces entreprises et les fournisseurs de matières premières agricoles que sont les producteurs?

L'agro-alimentaire est donc, pour une région comme la Bretagne, l'outil essentiel permettant de poursuivre une politique d'aménagement du territoire par la création d'emplois et, en conséquence, le maintien des populations sur place.

Je voulais aussi vous marquer mon inquiétude en ce qui concerne les crédits régionalisés de stockage et de conditionnement. En effet, l'enveloppe budgétaire prévue pour ces crédits devra répondre aux engagements du plan Sud-Ouest. Cela ne risque-t-il pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de se faire au détriment des autres régions, puisque l'enveloppe budgétaire est restée à peu près la même que l'année passée? Il est sans doute très bénéfique de développer le Sud-Ouest, mais il ne faudrait pas pour autant défavoriser les autres régions.

Enfin, peut-on espérer que vous disposerez vraiment, monsieur le secrétaire d'Etat, de tous les moyens nécessaires à votre action, compte tenu de la politique non volontariste de la C. E. E., quand, dans le domaine bien précis que sont les produits laitiers, potentiel important dont dispose la France, la C. E. E., alternativement, suspend ou rétablit les préfixations, modifie les restitutions suivant l'humeur du moment ou les pressions exercées?

Comment, dans ces conditions, atteindre les 30 p. 100 d'exportation que vous souhaitez et auxquels vous vous référiez tout à l'heure? Le fonds de promotion des produits agricoles ne pourrait-il pas être approvisionné, en ce qui concerne les produits laitiers, par un prélèvement sur l'enveloppe de la taxe de coresponsabilité, que la Commission européenne veut détourner de son véritable objectif?

Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, ajouter à ces remarques la discrimination qui est faite à l'encontre de l'agriculture par le refus de la faire bénéficier de l'aide fiscale à l'investissement. En sera-t-il ainsi pour l'industrie agro-alimentaire, qui relève de votre autorité?

Craignant que tout cela ne constitue un handicap à votre action, je souhaiterais que vous puissiez me rassurer. Mais je dois vous dire tout de suite que nous voterons votre budget. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Grimaldi.

M. Roland Grimaldi. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, pour la première fois cette année, le secteur des industries agro-alimentaires fait l'objet d'une discussion particulière, alors que, jusqu'ici, ce budget était rattaché pour l'essentiel au ministère de l'agriculture.

La création d'un secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires et la publication d'un plan d'aide à ces industries en mars 1980 semblaient montrer que le Gouvernement était décidé à une action de grande ampleur.

Comme votre rapporteur, je ne conteste pas la mise en place d'une véritable politique interministérielle de l'agro-alimentaire. Je dirai même qu'elle est nécessaire et souhaitable, mais, comme lui, je tiens à souligner le risque de voir se poursuivre le démantèlement du ministère de l'agriculture.

J'irai plus loin, car je considère que le problème des industries agro-alimentaires ne peut être séparé des problèmes de l'agriculture. Je crains que celle-ci ne soit encore plus dépendante des industries en aval, qui placent l'exploitant agricole en position d'infériorité face au secteur industriel, mais davantage encore face au secteur commercial.

L'oublié dans cette affaire, c'est l'agriculteur, alors qu'il devrait être au centre des préoccupations. Les coûts d'exploitation montent en flèche, l'agriculteur s'est lourdement endetté. Pendant ce temps-là, les prix agricoles croissent très faiblement, le revenu des agriculteurs baisse, les prix au détail sont en hausse, ainsi que les profits du secteur industriel et commercial des industries agro-alimentaires.

L'agriculteur risque ainsi de voir s'accroître sa dépendance entre les industries de l'amont et de l'aval, alors que la richesse ainsi produite devrait profiter équitablement à l'ensemble de la filière dont les producteurs sont un maillon essentiel.

Affirmer que l'agriculture et les industries agro-alimentaires sont « le pétrole vert de la France », c'est bien, et nous souscrivons à cet objectif. Là aussi, nous avons pris malheureusement beaucoup de retard et la concurrence extérieure le reflète.

Alors, aujourd'hui, les pouvoirs publics découvrent que ces industries devront contribuer fortement à l'équilibre de nos échanges extérieurs dans les prochaines années.

C'est vrai que l'avenir de l'agriculture dépend de l'expansion des industries qui transforment. Assigner comme seul objectif aux industries agro-alimentaires l'exportation et la rentrée de devises est un objectif que je ne conteste pas, mais que je considère comme insuffisant et qui, à la lumière de votre budget et des faits, n'est pas sans danger, d'abord parce qu'il apparaît, à nos yeux, comme s'inscrivant dans la logique qui vise à intégrer la France dans une certaine division internationale du travail, laquelle risque de mettre en danger notre indépendance nationale.

Les conventions de développement qui sont ou vont être signées par l'Etat et les entreprises risquent de favoriser uniquement les entreprises les plus aptes à exporter, particulièrement performantes à l'exportation. C'est vrai, mais je me dois, au passage, de manifester mon inquiétude, quant à la méthode, sur le caractère discrétionnaire de la pratique des conventions de développement, de l'attribution des aides prévues à ce titre par le fonds d'intervention stratégique. Le Parlement a le droit d'être parfaitement informé et de pouvoir contrôler l'utilisation des fonds publics.

Monsieur le secrétaire d'Etat, une politique de l'agro-alimentaire doit assigner à ce secteur d'autres objectifs.

M. le Premier ministre, en inaugurant le IX^e Salon international de l'alimentation, a estimé que l'industrie agro-alimentaire doit, des consommateurs, se faire des alliés. M'appuyant sur cette formule, je pense que l'un des objectifs assignés à l'agro-alimentaire est de répondre aux exigences de qualité, d'hygiène et de prix. C'est un problème qu'il ne faut pas sous-estimer. Bien que difficile à appréhender, certes, il devrait être privilégié.

En outre, des mesures générales sont à prendre pour améliorer les rapports avec la distribution et les consommateurs. Il s'agit, pour l'essentiel, de mesures nationales qui concernent le raccourcissement des circuits et l'instauration de marchés régionaux.

L'autre objectif, c'est qu'un effort plus important soit consenti pour la recherche; le nôtre est aujourd'hui trop faible. C'est pourtant un élément fondamental d'une politique de développement de l'agro-alimentaire, comme est fondamental le développement de la collaboration Université-industrie.

L'industrie agro-alimentaire est l'un des secteurs qui doivent concourir non seulement à développer nos exportations, mais également à assurer notre indépendance alimentaire.

C'est pourquoi il convient de rechercher les productions nationales susceptibles de remplacer les matières premières importées, les protéines par exemple, de mieux maîtriser les connaissances des potentialités de chaque matière première, de créer des technologies nouvelles et des produits nouveaux, de valoriser les sous-produits, de développer les usages non alimentaires comme la production de l'alcool carburant.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la reconquête du marché intérieur n'apparaît pas comme un objectif fondamental de votre budget. L'orientation de ce budget porte surtout sur les industries les plus aptes à exporter; or, la stagnation de la prime d'orientation agricole ne permettra pas d'aider comme il conviendrait les entreprises désireuses de réaliser des investissements qui visent le marché intérieur, premier débouché — il faut le répéter — de l'industrie agro-alimentaire.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, le dernier objectif d'une politique de l'agro-alimentaire n'est-il pas le maintien des petites et moyennes entreprises et le maintien de ce tissu industriel dans les zones rurales et les lieux de production? Le secteur de l'agro-alimentaire doit être un élément de choix dans une politique rationnelle de l'aménagement du territoire. Les petites entreprises sont encore importantes en nombre, puisqu'elles constituent 66 p. 100 du total, mais les grandes et les très grandes, si elles ne représentent en nombre que 3,5 p. 100 du total, réalisent 40 p. 100 du chiffre d'affaires.

Votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat — je le crains — va accélérer le processus déjà engagé de concentration, le plus souvent au profit de quelques grandes sociétés, multinationales ou non, et accentuer la pénétration des capitaux étrangers.

Je veux insister sur le sort des petites entreprises. Leur disparition accroîtra encore l'exode rural, la dévitalisation et la désertification du monde rural. Il faut que le Gouvernement mette ses actes en accord avec ses paroles.

On ne peut à la fois prôner la revitalisation du monde rural et ne rien faire pour empêcher la disparition des petites entreprises et des emplois existants. S'ajoutant aux fermetures de classes dans les écoles, aux fermetures de certains services publics, aux suppressions de lignes de chemin de fer, cette évolution est inquiétante. C'est la vie même de nos campagnes et de nos communes rurales qui est en jeu.

Monsieur le ministre, je suis parlementaire de la région du Nord-Pas-de-Calais qui est à la fois une région de grande production agricole et une grande région de consommation, ce qui

lui donne vocation à être une grande région de l'agro-alimentaire. Je vois, depuis des années, disparaître de nombreuses entreprises, laiteries et conserveries; ce phénomène, je le répète, est grave et inquiétant.

La semaine dernière, je vous ai écrit pour vous faire part de mon inquiétude sur le projet de fermeture d'une laiterie dans une petite commune du canton dont je suis conseiller général, Catillon-sur-Sambre; soixante-trois emplois sont ainsi menacés dans un canton qui connaît déjà un taux de chômage supérieur à 12 p. 100.

En plein cœur d'une région herbagère, disposant d'atouts importants, cette laiterie doit être sauvée. J'espère que vous pourrez rapidement me recevoir, accompagné du maire de la commune et des représentants des travailleurs. Je vous demande, pour l'instant, d'examiner attentivement les moyens d'aider au sauvetage de cette laiterie qui, en outre, est la seule activité importante de cette commune.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en conclusion, je vous dirai que l'avenir de l'agriculture dépend, c'est vrai, de l'expansion des industries agro-alimentaires. Nous souhaitons pour notre pays que ce secteur soit puissant, dynamique, performant, et capable d'exporter; mais l'absence d'une politique d'ensemble cohérente de l'agro-alimentaire, l'abandon de certains objectifs fondamentaux que j'ai décrits tout à l'heure, la faiblesse de votre budget et le constat que, finalement, le revenu des agriculteurs est en baisse, m'obligent à vous dire que le groupe socialiste ne peut voter votre budget.

M. le président. La parole est à Mme Perlican.

Mme Rolande Perlican. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon ami M. Louis Minetti, qui est dans l'impossibilité absolue d'être présent aujourd'hui, m'a demandé de bien vouloir présenter son intervention. Je parlerai donc en son nom.

L'établissement d'un budget portant sur les industries agricoles et alimentaires distinct de celui de l'agriculture montre l'intérêt porté à ce secteur.

Faut-il croire pour autant que l'industrie agro-alimentaire est épargnée par le pouvoir et le patronat dans leur entreprise de démantèlement des branches industrielles?

Une réponse s'impose: seules quelques multinationales à base française consolident leur place sur le marché mondial de l'agro-alimentaire, développent leur production dans les créneaux où ils peuvent faire plus de profit sans souci aucun pour la valorisation de la production agricole française et les besoins nationaux.

Le renforcement de l'industrie agro-alimentaire constitue l'une des six options fondamentales du VIII^e Plan. Cette industrie occupe le deuxième rang dans l'activité économique du pays et représente 14 p. 100 de la production industrielle. Le commerce extérieur enregistre un excédent de 12 milliards de francs pour les neuf premiers mois de l'année 1980 contre 6,7 milliards de francs en 1979. Mais au nom du redéploiement et de la compétitivité, la « casse » de ces secteurs de pointe est organisée.

Déjà plus de 100 000 emplois en dix ans ont été supprimés; 33 000 établissements ont été fermés dont 30 000 entreprises de caractère artisanal.

Les prévisions du VIII^e Plan conduisent à des diminutions d'effectifs de 5 000 à 18 000 par an jusqu'en 1985.

D'après la fédération C. G. T. de l'alimentation, on enregistrerait en particulier une diminution sensible de l'emploi dans la meunerie, les industries des huiles et des corps gras, la chocolaterie, la sucrerie, les boissons. Les difficultés invoquées pour tenter de justifier ces diminutions d'emplois ne peuvent être imputées aux salariés de ces entreprises, qui sont les plus mal payés; 38 p. 100 d'entre eux sont des femmes. Ils sont souvent astreints à des conditions de travail inhumaines.

La politique du Gouvernement est claire: favoriser l'émergence et la consolidation des grands groupes, capables de jouer un rôle dans l'arène internationale, tels que B. S. N. - Gervais-Danone, Lesieur, Pernod-Ricard, Perrier, Union laitière normande.

Cela passe par un encouragement à l'exportation et par l'accroissement des fonds publics versés aux grands de l'agro-alimentaire.

M. Riboud, président directeur général de B. S. N. ne cache pas ses intentions quand il déclare : « Dans les trois années à venir, nous devons faire un saut de deux à trois milliards de francs de chiffre d'affaires supplémentaire, réalisé en dehors de France ».

Lors d'une réunion de la section agro-alimentaire du C. I. D. I. S. E. — le comité interministériel pour le développement des investissements et le soutien de l'emploi — les ministres MM. Monory et Debatisse ont décidé d'étendre la procédure de « financement privilégié des investissements destinés à développer les exportations ».

Ainsi, vingt-neuf conventions de développement ont été conclues avec les entreprises privées et des coopératives. Deux cent cinquante millions de francs de concours publics ont été accordés dans le cadre de ces conventions. Par ce biais, l'objectif visé est le suivant : deux ou trois grands groupes doivent se former comme en Grande-Bretagne, en R. F. A.

Or B. S. N. se situe aux premiers rangs des groupes qui ont bénéficié d'une convention ferme des entreprises en France, mais construit des unités en Italie, en Espagne, sous-traité en Belgique, en Grande-Bretagne, en Allemagne fédérale, etc.

Dans le même temps, Beghin-Say, qui réalise 30 p. 100 de la production sucrière française, passe sous contrôle étranger. Eudonia Ferruzzi se serait approprié la majorité du capital ; les pouvoirs publics, peu soucieux de trouver une solution française au problème, proposent la création d'un holding regroupant des Italiens, des Anglais, Vernes, Suez et le Crédit agricole.

Ainsi, l'utilisation des fonds publics répond à des critères discriminatoires.

La priorité à l'exportation ignore, d'une part, la nécessaire reconquête de notre propre marché et, d'autre part, la cohérence de notre appareil de production.

Pour le Gouvernement, les industries agro-alimentaires ne sont pas le prolongement logique de la production agricole.

Nous considérons, à l'inverse, que l'essor des industries agro-alimentaires implique le développement de nos productions agricoles.

A cette fin, il faut assurer une rémunération garantie du travail paysan, créer des emplois prioritairement dans les régions de production et sur les lieux de pêche, satisfaire les besoins des consommateurs du marché intérieur et ceux de l'exportation.

Votre budget, fidèle aux orientations du VIII^e Plan, conduit à organiser la « casse », à supprimer des emplois et à exporter nos capacités de production.

C'est pourquoi, comme je l'ai dit, nous rejetons cette politique. En conséquence nous voterons contre ce budget. (M. Boucheny applaudit.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Goetschy, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tout le monde sait que l'agriculture dépend souvent du climat et des intempéries. Aujourd'hui, c'est le givre, par aviation civile interposée, qui a joué un mauvais tour à votre rapporteur spécial du budget des industries agricoles et alimentaires. Heureusement, seul l'avion était givré. (Rires.)

Créé alors que le projet de loi de finances pour 1980 était déjà déposé, le secrétariat d'Etat dispose pour la première année d'un fascicule budgétaire autonome.

La création du secrétariat d'Etat et son projet de budget pour 1981 traduisent trois évolutions : l'intérêt que les pouvoirs publics attachent au développement des industries agro-alimentaires ; un redéploiement de l'aide de l'Etat en faveur des entreprises les plus dynamiques ; une sélectivité accrue des aides de l'Etat.

Au regard des ambitions qui ont été fixées dans le domaine de « l'agro-alimentaire », le projet de budget pour 1981 ne comporte qu'une progression modérée des crédits : 5,5 p. 100 en crédits de paiement et 10,8 p. 100 en autorisations de programme.

Compte tenu du taux de hausse probable des prix en 1981, il s'agit à peine d'une reconduction en volume des moyens financiers consacrés aux industries agricoles et alimentaires.

Toutefois, il convient de souligner qu'il serait particulièrement restrictif de ne prendre en compte que les moyens budgétaires pour juger des instruments d'action du secrétariat d'Etat.

En effet, trois constatations doivent être faites.

Premièrement, par leur nature, les crédits du secrétariat d'Etat ne sont que des crédits d'incitation et d'intervention et non pas des crédits de gestion.

Deuxièmement, des crédits quelquefois importants figurent dans les budgets de différents ministères ; une estimation très partielle de ceux-ci figure dans le rapport de la commission des finances.

Troisièmement, enfin, l'emploi d'instruments d'intervention non budgétaires peut, dans certaines circonstances, se révéler plus adapté à la nature des problèmes à traiter.

Telles sont les observations liminaires qu'il m'a paru nécessaire de présenter pour mieux apprécier le projet de budget dans son contexte.

L'examen de la situation des industries agricoles et alimentaires montre qu'elles occupent une place importante dans l'économie nationale, mais des handicaps importants empêchent de tirer le meilleur parti de potentialités, notamment à l'exportation.

Vous trouverez dans mon rapport écrit une analyse de la place et de l'évolution des industries agricoles et alimentaires au cours des dernières années. C'est pourquoi, je ne rappellerai que les principales caractéristiques de ce secteur.

Par le chiffre d'affaires, c'est le second secteur économique après le bâtiment et les travaux publics ; l'investissement depuis 1970 est en quasi-stagnation et le taux de rendement y est inférieur à celui de la plupart des branches industrielles ; malgré un mouvement de concentration depuis une douzaine d'années, la dimension des firmes françaises est dans l'ensemble inférieure à celle des groupes étrangers.

Enfin et surtout, en matière de commerce extérieur, la situation en amélioration depuis trois ans, est loin d'être satisfaisante ; elle ne l'est pas si l'on considère les « déficits anormaux » dans certaines productions et transformations de produits ; elle ne l'est pas non plus si l'on prend en compte les potentialités de l'agriculture française et les perspectives d'exportation, aussi bien dans les pays développés que dans certains pays du tiers-monde.

Le tableau présenté à la page 13 du rapport de la commission des finances indique les soldes du commerce extérieur par produit et ces chiffres montrent clairement les efforts prioritaires qu'il convient d'entreprendre au cours des prochaines années pour améliorer la balance commerciale agro-alimentaire.

Lors de l'examen du budget, la commission a estimé que les efforts, s'ils devaient tendre à l'accroissement des excédents, devraient également s'attacher à réduire les déficits importants et anormaux afin d'effectuer une véritable reconquête du marché intérieur.

En effet, à quoi bon déployer des efforts importants et coûteux à l'exportation si, pendant le même temps, la pénétration des produits étrangers sur le marché national s'accroît et si les consommateurs français perdent l'habitude ou ne trouvent pas de produits nationaux.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, une action résolue doit être engagée, dans certains domaines, avec le ministère de l'agriculture, pour développer les productions nationales afin de conforter une industrie agro-alimentaire puissante sur les marchés intérieurs.

Pour atteindre ces deux objectifs, exporter et reconquérir le marché intérieur, il faudra combler des handicaps importants et bousculer quelques obstacles qui entravent un développement plus dynamique des industries agro-alimentaires.

Je ne citerai que les principales faiblesses : les capacités financières et la rentabilité du secteur sont insuffisantes ; les structures industrielles sont fragiles, et la dimension des entreprises parfois trop faible ; l'ouverture sur les marchés extérieurs

est insuffisante ; la politique agricole commune est, dans son ensemble, peu favorable aux produits transformés ; les industries agro-alimentaires ont des difficultés à consacrer une part suffisante de leurs moyens à la recherche-développement.

Cette énumération non exhaustive des handicaps des industries agricoles et alimentaires indique les principales orientations qui devront être mises en œuvre pour exploiter les potentialités considérables de ce secteur en matière de croissance économique, d'emploi et de commerce extérieur.

Les mesures prises au cours de l'année 1980 et les moyens qui seront mis en œuvre par le budget pour 1981 sont-ils à la hauteur de ces ambitions ?

L'analyse des actions en faveur des industries agro-alimentaires fait apparaître qu'à l'ambition des objectifs répond une rénovation des méthodes, mais des crédits limités.

Au cours de l'année 1980, les objectifs prioritaires de la politique agro-alimentaire ont été définis dans le but d'améliorer les performances des entreprises.

Quatre orientations ont été retenues par le Gouvernement, et M. le secrétaire d'Etat ne manquera certainement pas de nous apporter des précisions et des compléments d'information.

Ces quatre orientations sont les suivantes : le renforcement des structures industrielles, l'aménagement du cadre commercial, l'amélioration des structures financières, le développement de la recherche.

Les principales mesures qui ont été prises au cours de l'année 1980 figurent dans mon rapport écrit.

Elles traduisent une rénovation des méthodes d'intervention marquée par une sélectivité accrue des aides de l'Etat en faveur des entreprises dynamiques et des mesures convergentes pour un soutien actif à l'exportation.

La sélectivité accrue est fondée sur l'instrument que constitue la convention de développement, forme de contrat où, en contrepartie d'un ensemble coordonné d'aides et de financements, les entreprises prennent des engagements précis, notamment en matière d'exportation et de recherche.

La commission des finances examinera l'an prochain, selon des modalités appropriées, l'utilisation des crédits publics accordés dans le cadre de ces conventions, et il serait souhaitable que les informations les plus complètes puissent être mises à sa disposition.

En ce qui concerne l'amélioration des structures financières, la création de l'institut de développement des industries agricoles et alimentaires — l' I. D. I. A. — constitue la mesure la plus importante. Mais où en sont les négociations avec le ministère de l'économie pour définir une technique nouvelle de financement des stocks ?

Par ailleurs, je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez nous apporter des précisions sur les mesures concernant l'aménagement du cadre commercial. Malgré la qualité des réponses de votre administration et la rapidité avec laquelle elles m'ont été fournies — ce dont je vous remercie — des compléments d'information sont nécessaires sur quatre points pour lesquels des décisions n'étaient pas intervenues en octobre.

Premièrement, quels sont les résultats de l'étude sur la rénovation de la Sopexa, et comment seront réorientées ses actions vers l'étranger ?

Deuxièmement, où en est la mise en place du fonds de promotion prévu par la loi d'orientation agricole ?

Troisièmement, comment envisagez-vous de rendre effectifs les principes du « code de bonne conduite » qui a été établi avec la distribution ?

Quatrièmement, quelles mesures envisagez-vous de proposer pour améliorer la politique agricole commune dans un sens favorable aux produits transformés ?

Malgré ces interrogations, pour lesquelles, j'en suis sûr, vous ne manquerez pas de nous apporter des éclaircissements, le bilan de l'année 1980 apparaît positif.

Cependant, le projet de budget pour 1981 qui nous a été présenté apparaît modeste au regard des ambitions.

Les redéploiements effectués, en dépit de leur caractère significatif, n'apportent pas le dynamisme que l'on aurait pu attendre de ce premier budget.

Les actions classiques d'organisation, de soutien, de régulation des marchés du sucre et des oléagineux absorbent 40 p. 100 du budget. Il s'agit d'actions indispensables dont les crédits sont ajustés en fonction des prévisions sur les récoltes et les cours.

En revanche, les crédits de paiement pour les subventions d'investissement diminuent de 284,5 à 277,7 millions de francs. Cette réduction est la résultante de deux évolutions : une diminution des crédits de paiement de 19,1 p. 100 pour la prime d'orientation agricole ; un doublement des crédits affectés au fonds d'intervention stratégique qui aura à mettre en œuvre les conventions de développement.

En ce qui concerne les autorisations de programme, l'évolution apparaît plus favorable puisque, globalement, les crédits passent de 266,8 millions de francs à 291,7 millions de francs. Mais il convient de souligner que, sur cette enveloppe, 30 millions sont inscrits au fonds d'action conjoncturelle.

Malgré la sélectivité accrue qui caractérise l'octroi des primes d'orientation agricole et de redéploiement partiel des crédits en faveur des interventions stratégiques, la commission a noté que les orientations cohérentes qui ont été définies et les objectifs ambitieux qui ont été fixés ne sont assortis que de moyens financiers limités. Compte tenu de cette rigueur, il apparaît hautement souhaitable que soient recherchés une plus grande coordination des interventions et un contrôle renforcé de l'utilisation des crédits. Telles sont les conditions d'une plus grande efficacité des moyens budgétaires.

Par ailleurs, la commission a adopté deux observations plus ponctuelles qui portent sur l'insuffisance manifeste des crédits pour deux actions.

Les subventions d'investissement pour la valorisation du produit des pêches sont quasiment symboliques : un million de francs de crédits de paiement. Prenant en compte les difficultés particulières de ce secteur, la commission estime nécessaire que des moyens supplémentaires soient consacrés à cette action.

Quand on pense que la France est la deuxième puissance maritime mondiale pour la surface des eaux territoriales, il est difficile de comprendre pourquoi, en matière de poissons et de crustacés, notre balance est en déficit de plus de deux milliards de francs.

La dotation proposée pour la recherche n'est pas à la hauteur des efforts à entreprendre.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les observations que la commission des finances m'a chargé de présenter sur le projet de budget des industries agricoles et alimentaires.

Suivant son rapporteur, elle a, dans sa majorité, formulé une appréciation favorable sur l'action menée en 1980 et, sous réserve des observations que je viens de vous présenter, elle propose au Sénat l'adoption du projet de budget du secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires. *(Applaudissements.)*

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre, VI. — Industries agricoles et alimentaires, et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 12 832 620 francs. »

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 206 250 000 francs. » — *(Adopté.)*

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme : 2 800 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement : 1 227 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI : Autorisations de programme : 304 900 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement : 57 740 000 francs. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires.

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Louis Perrein, Robert Pontillon et des membres du groupe socialiste et apparentés une proposition de loi visant à la création d'un conseil supérieur de la télématique.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 130, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 1^{er} décembre 1980, à neuf heures quarante-cinq minutes, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 97 et 98 (1980-1981). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

I. — Section commune et II. — Départements d'outre-mer :

M. René Jager, rapporteur spécial (rapport n^o 98, annexe n^o 9).

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n^o 100, tome XXII).

M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n^o 103, tome III).

III. — Territoires d'outre-mer :

M. René Jager, rapporteur spécial (rapport n^o 98, annexe n^o 9).

M. Jacques Mossion, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n^o 100, tome XXIII).

M. Lionel Cherrier, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n^o 103, tome IV).

RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE

Ligne 74 de l'état E annexé à l'article 30 concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.

Article 37.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. (Rapport n^o 98, annexe n^o 45.)

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. (Avis n^o 99, tome XI.)

ECONOMIE ET BUDGET

III. — Economie (suite) :

— Commerce extérieur :

M. Tony Larue, rapporteur spécial. (Rapport n^o 98, annexe n^o 5.)

M. Maurice PrévotEAU, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Avis n^o 100, tome IX.)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Modification aux listes des membres des groupes.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement.)
(4 membres au lieu de 3.)

Ajouter le nom de M. Henri Portier.

SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE
(14.)

Supprimer le nom de M. Henri Portier.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 29 NOVEMBRE 1980
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Ecoutes téléphoniques.

82. — 29 novembre 1980. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le ministre de la justice** de venir devant le Sénat expliquer la légalité des écoutes téléphoniques dans la mesure où le contenu de la lettre du Premier ministre adressée à la commission parlementaire chargée de l'affaire Poniatowski-de Broglie est en contradiction avec les propos qu'il a lui-même tenus à l'Assemblée nationale sur ce sujet le 19 novembre dernier. Il lui rappelle qu'en moins de cinq jours, deux versions ont été exposées : l'une qui consiste à rappeler qu'en dehors des écoutes légales (celles qui sont décidées par ordonnance d'un juge d'instruction, éventuellement à la demande de la police), il n'y en a pas d'autres ; l'autre, confirmée par le Premier ministre, précise qu'en dehors des écoutes légales précitées, il peut être autorisé des écoutes téléphoniques dans le cadre de la lutte contre le banditisme. Il lui demande si, au regard du code des P.T.T. limitant les écoutes demandées par le Gouvernement au seul bénéfice de la sécurité de l'Etat, il n'est pas fait un usage abusif de ces écoutes légales pour le Premier ministre, et « illégales » en ce qui le concerne. Il lui demande également s'il ne serait pas raisonnable de créer une délégation parlementaire permanente ou une commission identique à celle concernant les documents administratifs ayant un droit d'investigation important en matière de contrôle des écoutes téléphoniques et pouvant être saisie à la demande d'un particulier.

Suites au rapport sur l'horticulture.

83. — 29 novembre 1980. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelles suites — et dans quels délais — il entend donner au rapport sur l'horticulture rendu public le 30 octobre 1980.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 29 NOVEMBRE 1980

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.*

« 2. — *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.*

« Art. 75. — 1. — *Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« 2. — *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« 3. — *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

Permis moto A 3 : critiques.

1039. — 29 novembre 1980. — **M. Robert Pontillon** attire l'attention de **M. le ministre des transports** sur les conditions dans lesquelles s'exerce actuellement le permis moto A 3. Ce permis a soulevé de nombreuses critiques des usagers de la moto et des professionnels de la conduite. Or il s'avère que plusieurs accidents sont survenus depuis son institution, soit au cours de sa préparation, soit au cours des épreuves de conduite. Au regard des problèmes de sécurité que semble soulever l'application de ces nouvelles mesures, il lui demande de bien vouloir lui préciser le nombre et l'importance des accidents qui sont intervenus dans ces conditions et les mesures qu'il envisage pour prendre en compte les observations formulées par les usagers et les professionnels de la conduite.

Ambulanciers agréés et privés : détournement possible des appels d'urgence.

1040. — 29 novembre 1980. — **M. Henri Caillavet** attire l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur la situation des ambulanciers agréés et privés après la mise en vigueur d'un numéro d'appel d'urgence, le 15, qui associe les appels téléphoniques d'urgence aux services d'aide médicale d'urgence (S. A. M. U.). Il lui rappelle que les tarifs sont très élevés en ce qui concerne les S. A. M. U. alors même que les ambulanciers privés agréés respectent en quelque sorte pour leurs honoraires ce qu'on est en droit d'attendre d'un service assimilé à un service public. Il lui demande de faire en sorte que les ambulanciers agréés et privés ne subissent pas les conséquences d'un détournement des appels d'urgence au profit des S. A. M. U. et d'étudier quelles mesures compensatrices pourraient être mises en vigueur si un tel détournement était constaté à l'avenir.

Services techniques chargés de surveiller les travaux communaux : rémunération.

1041. — 29 novembre 1980. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** s'il ne lui paraît pas convenable de modifier la rémunération des services techniques chargés de surveiller les travaux communaux. En effet, l'absence de dégressivité du barème — 4,70 p. 100 pour un montant supérieur à 100 000 francs — invite soit à élever le seuil par exemple à 150 000 francs, soit mieux encore à rétablir la notion de progressivité quelle que soit l'importance des travaux. Il souhaite connaître son appréciation motivée.

Taxe sur les plus-values immobilières : produit.

1042. — 29 novembre 1980. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre du budget** de vouloir bien indiquer depuis sa création le produit global par année de la taxe sur les plus-values immobilières.

Fonction publique : mensualisation du paiement des pensions.

1043. — 29 novembre 1980. — **M. Rémi Herment** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur le retard avec lequel semble se réaliser — par rapport aux engagements pris — la mise en place de la formule de mensualisation du paiement des pensions de la fonction publique. Cinquante-sept départements bénéficieraient actuellement de ces modalités, tandis que l'étude initiale aurait prévu que sa généralisation serait achevée en 1980. Il souhaiterait connaître la nature des difficultés qui s'y sont opposées et le plan selon lequel le rattrapage du retard est maintenant envisagé.

Instituteurs spécialisés : situation.

1044. — 29 novembre 1980. — **Mme Danielle Bidard** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation des instituteurs spécialisés dans les collèges. Depuis la mise en place de la réforme du premier cycle du second degré, leurs droits sont de plus en plus bafoués, la garantie de leur emploi remise en cause. Ces instituteurs ont suivi des stages de formation d'enseignement manuel et technologique pour se spécialiser dans ces secteurs d'enseignement. Ces enseignants ont eu la possibilité de choisir entre l'intégration comme P.E.G.C. ou conserver leur statut d'instituteur spécialisé. Les enseignants qui ont opté pour la deuxième possibilité sont pénalisés, en butte à de véritables discriminations qui nient leurs compétences. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre : 1° pour que la réforme ne pénalise pas les instituteurs qui ont opté pour conserver le statut d'instituteur spécialisé ; 2° pour que leur formation et leur compétence soient reconnues afin qu'ils puissent exercer le métier pour lequel ils ont été formés, sans aucune discrimination.

Institut national des langues et civilisations orientales : situation.

1045. — 29 novembre 1980. — **Mme Danielle Bidard** attire l'attention de **Mme le ministre des universités** sur les graves menaces qui pèsent sur l'institut national des langues et civilisations orientales. Il est question de séparer cet institut de l'université, de

réduire considérablement les effectifs de ses étudiants. Les habilitations à préparer des diplômes nationaux, l'existence d'un premier cycle de « grandes langues » risquent d'être remis en cause. Sur tous ces objectifs aucune consultation des personnels et des étudiants n'a été réalisée. Ces éléments représentent un grave danger pour les étudiants, les différentes catégories de personnel et l'unité du potentiel d'enseignement et de recherche de l'institut. C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures urgentes elle compte prendre : 1° pour maintenir et développer les formations et les habilitations existantes ; 2° pour que le personnel et les étudiants puissent être pleinement associés aux orientations qui décideront de l'avenir de cet institut de renommée internationale.

Organismes d'H. L. M. et B. A. S. : litige.

1046. — 29 novembre 1980. — **M. René Regnault** soumet à l'appréciation de **M. le Premier ministre** le problème suivant : certains moyens de financement pour la construction de locaux à usage locatif constituent par les formes mêmes dans lesquelles ils sont accordés une facilité de trésorerie pour les organismes H. L. M. car il n'est pas possible d'en faire bénéficier directement les locataires. Déjà, la loi du 3 septembre 1947 semble l'admettre en instituant au profit des organismes constructeurs une remise temporaire et limitée des intérêts échus de certains prêts. Il en est ainsi pour le différé d'amortissement. Mais la difficulté surgit lorsque les locataires sont des bureaux d'aide sociale (B. A. S.) qui entendent être les destinataires de cet avantage financier. Ceux-ci, en effet, sans avoir l'intention d'en faire bénéficier les véritables occupants des logements, calculent des loyers sur des bases fictives dès lors qu'ils se refusent à payer toute redevance pendant la période allant de la mise en service des logements jusqu'à la fin du différé. Sans porter de jugement *a priori* en faveur de l'une ou l'autre des interprétations, il résulte de cette situation que l'organisme constructeur doit faire face à des difficultés de trésorerie insurmontables tandis que les B. A. S., percevant des loyers sans en reverser une part au titre des redevances à l'office H. L. M. constructeur, trouvent là une possibilité d'améliorer temporairement leur trésorerie. Le différé d'amortissement ne peut donc apparaître ni dans le calcul de la redevance, base de calcul des loyers puisque les locataires effectifs n'en bénéficient pas, ni dans la convention qui doit transférer uniquement un pouvoir de gestion au B. A. S. Il lui demande si la nature et les finalités du différé d'amortissement permettent une telle interprétation d'une convention passée entre l'office public H. L. M. et un B. A. S. communal.